

**RÉDACTION ET
ADMINISTRATION**
38, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. Ifa 54

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

**ANNONCES
PUBLICITAS S. A.**
Fribourg
Rue de Romont, 2
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES
Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

**L'Angleterre élit aujourd'hui ses députés.
Emeutes nationalistes en Egypte.
Discussions orageuses au procès Stavisky.**

Depuis 7 h., ce matin, jeudi, et jusqu'à ce soir à 9 h., les électeurs britanniques vont voter pour les 1345 candidats, dont 66 femmes, qui se disputent les 575 sièges de la Chambre des communes qu'il reste à pourvoir. Quarante députés, sur 615, ont, en effet, déjà été choisis facilement : 23 conservateurs, 13 travaillistes, 3 libéraux-nationaux et un indépendant.

Il y a, cette année, 31 millions 505,527 électeurs inscrits (29 millions 952,361 en 1931), dont 16 millions d'électorices.

A la veille du scrutin, M. Baldwin a lancé un dernier appel, recommandant l'union de tous les Anglais, qui, seule, permettra « la continuation de l'œuvre du gouvernement national ». « Le gouvernement, a conclu M. Baldwin, s'engage à travailler fidèlement pour la sécurité à l'intérieur et la paix dans le monde, à ne pas dépenser, pour la défense de l'Empire, un penny de plus que ce qu'exigera la sécurité du pays, et à lutter toujours afin que les nations concluent un accord pour le désarmement universel, dans un monde où la sécurité collective sera une protection sûre contre toute agression. »

On sait ce que les travaillistes répondent à ce programme : chômage, salaires, logements, pensions, qui sont des revendications tangibles et qui portent sur les électeurs, dans la situation présente de la Grande-Bretagne.

Que feront ces électeurs ? Ils ont à choisir entre les 585 partisans du gouvernement (dont 64 femmes), soit 511 conservateurs, 44 libéraux-nationaux (groupe Simon), 19 travaillistes-nationaux (groupe Macdonald) et 11 indépendants, et les 760 candidats de l'opposition (dont deux femmes) : 552 travaillistes, 154 libéraux (groupe Samuel), 16 membres de l'« Independent Labour Party » (travaillistes d'extrême gauche), et 38 indépendants.

On sait que la Chambre des communes est élue au système majoritaire, à raison de 1 député par 70,000 habitants (Angleterre, 492 ; Pays de Galles, 36 ; Ecosse, 74 ; Irlande du nord — Ulster —, 13 ; Universités, 12). La composition politique de la Chambre élue le 28 octobre 1931 était la suivante : conservateurs, 470 ; libéraux-nationaux, 33 ; travaillistes-nationaux, 14 ; « Labour Party », 52 ; libéraux, 34 ; indépendants, 12.

A la suite des élections partielles des années 1932, 1933 et 1934, l'état des partis, au 25 octobre dernier, était le suivant : 461 conservateurs ; 37 libéraux-nationaux ; 13 travaillistes-nationaux ; 63 travaillistes ; 35 libéraux ; 6 indépendants.

Sur les 30 millions environ d'électeurs inscrits en 1931, 21 millions et demi avaient exercé leur droit de vote, dont 12 millions en faveur des conservateurs et 6 millions et demi pour le « Labour Party ». Rappelons que, en 1929, lors des élections qui permirent la prise du pouvoir par les travaillistes (pour la seconde fois, la première datant de 1924), le « Labour Party » avait réuni 37 % des suffrages exprimés (288 sièges), tandis que, en 1931, où il avait obtenu encore 30 % des suffrages, il n'a eu que 52 sièges. Par conséquent, un déplacement relativement peu considérable de suffrages peut provoquer des changements très profonds dans la composition des Communes.

Hier soir, mercredi, les partis ont tenu leurs dernières réunions électorales, et les journaux ont émis leurs dernières prévisions. Si ces prévisions diffèrent, tous les journaux sont, par contre, d'accord pour dire que le scrutin de ce jour ne présentera pas le caractère sensationnel des élections de 1931, où 225 députés furent abandonnés par leurs électeurs et où treize ministres furent battus.

Ce soir, dans environ 300 circonscriptions, le dépouillement commencera aussitôt après la clôture du scrutin et sera terminé en quelques heures. Dans d'autres circonscriptions, par contre, le dépouillement ne commencera

que demain matin, vendredi, et les résultats ne seront connus que dans l'après-midi.

Le parti nationaliste égyptien profite des soucis que l'affaire d'Ethiopie donne à l'Angleterre pour manifester à nouveau en faveur de l'indépendance complète de l'Egypte et de l'abolition de la tutelle britannique. Il exige que la constitution de 1923, qui conférait à l'Egypte une pleine autonomie, et qui a été abrogée en 1930 par un rescrit royal, soit remise en vigueur et pour contraindre le gouvernement, présidé par Nessim pacha, à s'exécuter, il a décidé de lui retirer son concours.

Le feu a été ainsi mis aux poudres et l'agitation a été portée dans la rue. Hier mardi, au Caire, à Tantah et ailleurs, de violentes bagarres ont éclaté. La police s'est trouvée aux prises avec des foules menaçantes qui l'ont maltraitée et elle s'est défendue à coups de fusil. Il y a eu quelques morts et des blessés en grand nombre, tant du côté de la force publique que du côté des manifestants.

Hier soir, le parti nationaliste a tenu au Caire un meeting où il y avait 30,000 personnes et où l'on a crié : « Vive la révolution ! Vive l'indépendance ! » L'assemblée a voté une résolution invitant la population à refuser l'obéissance aux autorités tant qu'elles coopèrent avec le gouvernement britannique.

Ce n'est pas en ce moment que celui-ci cédera aux injonctions des nationalistes égyptiens et relâchera son contrôle sur l'Egypte. Non pas qu'il ait à craindre que celle-ci embrasse la cause de l'Italie : les Egyptiens ont montré qu'ils se regardent comme solidaires des Ethiopiens, justement parce qu'ils ne veulent d'aucune sujétion européenne. Leur soulèvement contre la domination anglaise est en accord logique avec leur attitude en faveur de l'Abyssinie.

Aux Assises de la Seine, l'audience d'hier, mercredi, du procès Stavisky a donné lieu à une sorte de confrontation entre le député radical-socialiste Garat et le directeur du Crédit municipal de Bayonne, Tissier. En fait, ce fut une discussion orageuse entre les avocats des deux inculpés, qui sont respectivement M. Noguères et M. Legrand.

M. Legrand a voulu démontrer que Garat, contrairement à ses dires, savait depuis 1931 qu'Alexandre était Stavisky. Il y a parfaitement réussi, et M. Noguères en a été réduit à faire remarquer une fois de plus l'inaction du Parquet et de la Sûreté générale, qui possédaient, par un rapport d'un commissaire de police, tous les renseignements voulus sur la double identité de l'escroc et qui n'ont rien fait pour empêcher ses agissements.

Un second incident s'est produit peu après. Le second avocat de Garat, M. Lantzenberg, a insisté sur le fait que le rapport de police sur Stavisky-Alexandre avait été adressé à la section financière du Parquet, dont le chef était alors le malheureux conseiller Prince. M. Lantzenberg a laissé entendre que M. Prince n'avait rien fait. Or, celui-ci a transmis, comme il le devait, le rapport à son supérieur, et on s'attendait à une mise au point du procureur général. Mais, à la stupeur générale, rien n'est venu. Un autre avocat de la défense, M. Philippe Lamour, encouragé par ce silence, s'est livré alors à une critique fort vive du procureur général et du Parquet, critique si vive que M. Barnaud, devant le mutisme du procureur, décida de suspendre la séance.

A la reprise, a commencé l'interrogatoire de Guébin, directeur de la compagnie d'assurances « La Confiance ». Si on avait eu affaire jusqu'ici, avec les autres inculpés, à des filous qui voulaient se faire passer pour naïfs, Guébin, lui, donne l'impression d'avoir été vraiment un dupe de Stavisky et la victime des hautes relations qu'avait su se faire l'escroc,

La question des traitements fédéraux

On nous écrit de Berne :

Parmi les problèmes ardues auxquels les Chambres devront trouver une solution au cours de la session de décembre, figure celui de la réduction des traitements du personnel fédéral. On peut regretter que cette question soit de nouveau soulevée. A la discuter tous les deux ans, on court le risque de donner aux fonctionnaires un sentiment d'instabilité matérielle qui n'est pas fait pour augmenter leur loyalisme vis-à-vis de l'Etat.

Le Conseil fédéral aurait désiré obtenir un sacrifice volontaire de la part des fonctionnaires.

Ce sacrifice aurait permis d'éviter de fastidieux débats et de faire entériner sans autre forme de procès par les Chambres une décision prise d'un commun accord. Deux conférences ont déjà eu lieu. Elles n'ont conduit à aucun résultat.

Force est bien de dire que le Département des finances n'a pas fait tout ce qu'il aurait dû et pu faire pour mener ces négociations à chef. Au lieu de présenter des propositions précises, il s'est contenté de provoquer un échange de vues général, dont il ne pouvait rien sortir de positif.

Le principe de la réduction, le personnel n'estime pas utile de le discuter. Il sait qu'il se trouvera une majorité aux Chambres pour l'approuver. Il est infiniment plus curieux de connaître la mesure du sacrifice que l'on attend de lui et de savoir la place qu'il prendra dans l'ensemble des sacrifices que l'on demandera aux contribuables et aux autres parties prenantes du budget fédéral.

Ainsi privée de toute base précise, la négociation devait conduire à un échec.

Peut-être serait-on arrivé au but, si le Conseil fédéral avait été en mesure de proposer une simple prolongation de deux ans de la réduction actuellement en vigueur. Si les secrétaires des associations de fonctionnaires ne l'ont pas dit expressément, ils l'ont laissé entendre : ils se seraient résignés.

Le Conseil fédéral estime toutefois que les sacrifices actuels sont insuffisants. Ceci, tout d'abord, parce que la réduction décrétée en 1933 a été beaucoup moins efficace qu'on ne l'avait prévu. Si elle a permis aux Chemins de fer fédéraux de réaliser une économie de plus de 10 millions, il ne faut pas oublier qu'il faut en attribuer une grande partie à la diminution des effectifs qui, de 1933 à septembre 1935, ont passé de 31,741 à 29,733 agents.

Si l'administration des postes a vu ses dépenses baisser de ce chef de 6 millions environ, cet allègement de son bilan a été annulé par le recul du trafic.

Enfin, dans l'administration générale (bureaux de Berne et douanes), l'économie a été nulle, ensuite de l'augmentation du nombre de fonctionnaires qui sont aujourd'hui 12,318 contre 10,873 à l'époque du vote du programme financier.

Malheureusement, ce sont les dépenses pour le personnel de l'administration centrale qui influent le plus directement sur le compte d'Etat. Les 65 millions que la Confédération dépense à ce titre chaque année constituent une très lourde charge. Il paraît équitable de la réduire, surtout si l'on songe que toutes les classes de la population supportent des diminutions de revenu infiniment plus importantes que ce qu'on demandera aux employés de l'Etat.

On sait que le second programme financier comprendra des réductions de dépenses sur tous les postes du budget et l'institution de toute une gamme d'impôts et taxes nouvelles. Il est impossible de dire, pour le moment, si l'effort de compression des dépenses administratives sera efficace et complet. Si le Département des finances a fait de nombreuses communications sur ses projets fiscaux, il est resté muet, inquiétant au sujet des économies qu'il envisage. Toujours est-il qu'il estime nécessaire, pour assurer un équilibre exact du budget, de trouver encore 20 millions, et qu'il demande aux fonctionnaires de les procurer par un prélèvement sur leurs salaires.

Les fonctionnaires fédéraux sont très convenablement payés.

Leurs traitements ont été fixés en 1927, c'est-à-dire à une époque où l'index du coût de la vie était à 160 ; or, il gravite aujourd'hui aux alentours de 125. Du fait de la réduction du coût de l'existence, les employés de l'Etat jouissent d'un bénéfice certain. On estime donc qu'ils pourraient supporter une diminution de revenu, sans être pour autant forcés de renoncer à des dépenses nécessaires.

On parle d'une nouvelle réduction de 7 %. D'ailleurs, de larges dégrèvements sont accordés aux petits fonctionnaires, de sorte que la réduction effective restera au-dessous du nominal.

En voici des exemples :

Traitements	Taux actuel (7 %)	Taux proposé (14 %)
1,800	0,8 %	1,6 %
3,600	3,9 %	7,8 %
5,000	4,8 %	9,6 %
7,500	5,5 %	11 %
17,000	6,3 %	12,6 %

Encore ces chiffres ont-ils trait aux traitements des célibataires. Pour les gens mariés, le minimum d'existence non sujet à réduction est de 3200 fr., au lieu de 1600 fr. Des déductions importantes sont, en outre, prévues pour les enfants.

Les secrétaires syndicaux, convoqués récemment à Berne, ont refusé d'entrer en matière sur cette base. Le chef du Département des finances, pour sa part, ne croit pas pouvoir céder. Avec 14 %, il réaliserait une économie totale de 16 millions environ, et il a besoin d'en trouver 20. Aussi faudra-t-il porter ce différend devant les Chambres.

Si justifiés que puissent paraître les sacrifices demandés aux fonctionnaires, on les approuverait plus volontiers s'ils prenaient leur place dans un ensemble de mesures destinées à réduire le coût de l'existence. En 1933, le Conseil fédéral avait considéré cette réduction comme un premier pas dans le processus d'adaptation des prix auquel la Suisse devra tôt ou tard se résigner. La baisse des traitements devait être rapidement compensée par une baisse parallèle du prix des principales denrées, des loyers et des marchandises les plus diverses.

Aujourd'hui, on prend le chemin contraire : en même temps qu'on baisse les salaires, on institue de nouveaux impôts.

En persévérant dans la voie de l'adaptation à des conditions nouvelles, on aurait rendu service à notre économie nationale, en même temps qu'on aurait rendu moins douloureux un sacrifice que les nécessités budgétaires et le maintien du franc suisse rendent indispensable.

Le groupe du centre des Chambres fédérales

A Lausanne, s'est réuni, mardi, le groupe du centre des Chambres fédérales.

La réunion groupait les anciens et les nouveaux membres du groupe libéral. Ils ont pris congé de leur doyen et président, M. le conseiller national Maurice Bujard, qui n'a pas accepté une réélection au Conseil national. Le groupe lui a exprimé ses regrets et sa reconnaissance pour les services rendus. M. le conseiller national Charles Gorgerat, à Lausanne, a été désigné pour remplacer M. Bujard, en qualité de président du groupe du centre.

Examinant le nouveau programme financier de la Confédération, le groupe du Centre, unanime, a estimé qu'il n'était pas possible d'accepter de nouvelles charges fiscales, tant qu'un programme d'économies massives n'était pas présenté, en même temps, par le Conseil fédéral. Les questions de l'effectif du personnel et des traitements de ce personnel, ainsi que la grosse question des subventions, doivent être particulièrement étudiées dans le sens de réductions importantes. D'autre part, le groupe a marqué à nouveau son opposition de principe à l'imposition des vins du pays.

La démission Oltramare

Nous avons annoncé, au lendemain des élections fédérales, que M. Georges Oltramare avait donné sa démission de conseiller administratif de la ville de Genève et de député au Grand Conseil genevois. Nous n'avons jamais dit qu'il eût démissionné comme chef de l'Union nationale de Genève, comme on paraît l'avoir compris dans certain milieu.

NOUVELLES DIVERSES

Le premier ministre français, M. Pierre Laval, a reçu hier, mercredi, M. Cerruti, ambassadeur d'Italie à Paris.

— M. Laval a conféré également, hier, avec M. François-Poncet, ambassadeur de France à Berlin.

— A Nancy, environ 150 conducteurs et receivers de tramways ont refusé de prendre leur service, à cause du congédiement de sept employés syndiqués.

Au Grand Conseil bernois

Le Grand Conseil bernois a rejeté, hier mercredi, une motion socialiste concernant le rétablissement des relations commerciales avec la Russie.

Au nom de la commission de gestion, le président a proposé d'ajourner l'examen du budget de 1936 à une session spéciale, qui se tiendrait au milieu du mois de décembre. Le gouvernement serait chargé de présenter jusqu'au mois de mai 1936 un rapport sur le rétablissement de l'équilibre budgétaire pour 1937. Le gouvernement a approuvé cette proposition, mais il a relevé qu'il n'était pas possible d'introduire de nouvelles ressources et qu'il faudra réduire les dépenses au besoin en réduisant les traitements versés par l'Etat.

Les jeunes paysans ont repoussé la proposition de la commission. Les socialistes ont proposé de suspendre la session pendant une semaine. Ces deux propositions ont été rejetées, et la majorité se rangea à l'avis de la commission.

La session extraordinaire s'ouvrira le 16 décembre.

Le Grand Conseil décida alors de repourvoir les deux postes vacants de juge cantonal. Le Conseil d'Etat voulait faire l'économie d'un siège. Le Grand Conseil passa à la discussion du décret relatif à l'impôt sur les revenus.

Hier après midi, le Grand Conseil a procédé à diverses élections. Ont été élus membres du Conseil des Etats, MM. Moutter, sortant, conseiller d'Etat, et Weber, conseiller national, proposés par les trois groupes bourgeois. Les socialistes avaient présenté la candidature de M. Hürbin, membre du Grand Conseil, les jeunes paysans, M. Hadorn, ancien conseiller national.

Au premier tour de scrutin, M. Moutter a été élu par 115 voix et M. Weber par 114, sur 215 suffrages exprimés. M. Hadorn a obtenu 97 voix et M. Hürbin 93.

M. Kellerhals a été nommé président de la commission des recours et M. Lauener, jusqu'ici vice-président, a été nommé président du tribunal cantonal.

Puis le Grand Conseil a accordé 23 demandes de naturalisation et a repris la discussion du décret relatif à l'impôt sur les revenus.

Au Grand Conseil valaisan

On nous écrit de Sion :

Le Grand Conseil a consacré presque entièrement les journées de mardi et de mercredi à l'examen de la loi sur la formation professionnelle, destinée à remplacer la législation désuète de 1903, et à s'adapter aux dispositions fédérales sur la matière. La loi a finalement été votée en deuxièmes débats.

Le Conseil d'Etat avait sollicité de la haute assemblée un crédit de 30,000 francs en faveur des chemins de fer privés dans la gène. Cette somme devait être prêtée avec ou sans intérêts aux compagnies obérées, la Confédération et les communes devant y aller aussi de leurs deniers. Mais la commission du budget a proposé, ce qui fut admis, de surseoir à l'octroi dudit, et de se borner à exécuter les engagements pris jusqu'à ce jour envers la compagnie de la Furka. La formation d'une commission mixte de recours en matière fiscale a été décidée en cours de séance, ainsi que l'octroi d'un subside de 70,000 francs, dont le quart sera payé par la Confédération, en faveur de la correction de la Sionne, sur le territoire de la commune de Sion.

Réformes administratives et judiciaires en Valais

On nous écrit de Sion :

On parle beaucoup en ce moment d'équilibre budgétaire à réaliser, et chacun y va de ses petites ou grandes réformes. Parmi celles-ci, on reprend la question de la réduction des députés en lui donnant plus d'ampleur encore. C'est ainsi qu'on parle de réduire à environ quatre-vingts députés la haute assemblée, qui en compte actuellement 119. Les plus modestes et les plus raisonnables pensent qu'une Chambre législative de soixante députés suffirait largement au bonheur du pays.

Par ailleurs, la réforme judiciaire est envisagée sous un angle très large ; il ne s'agirait de rien moins que de réduire de cinq à trois les membres de la Cour d'appel ou Tribunal cantonal, et de concentrer l'administration de la justice dans quelques districts. Le tribunal de Loèche serait joint à celui de Viège ; l'Entremont serait réuni à Martigny auquel est déjà rattaché judiciairement le district de Saint-Maurice qu'on adjoindrait à Monthey. Toutes les onéreuses vacations ou indemnités kilométriques seraient supprimées.

A l'instar du tribunal cantonal, le nombre des membres du Conseil d'Etat serait réduit de deux unités ; le gouvernement compterait donc trois membres, ce qui paraît tout de même trop peu. De plus, les offices des poursuites seraient gérés directement par l'Etat, et les receveurs de districts totalement supprimés.

Le 17^{me} anniversaire de l'Indépendance polonaise

On nous écrit :

La colonie polonaise en Suisse fêtait, dimanche, le 17^{me} anniversaire du retour de la Pologne à l'indépendance. On sait que cette date coïncide avec celle de l'armistice. Un service religieux polonais réunissait, dimanche matin, les Polonais de Berne et d'ailleurs, dans la crypte de l'église catholique de la Trinité. Par les soins de la Société polonaise à Berne et sous les auspices du ministre de Pologne, qui honorait l'assistance de sa présence, un film émouvant fut projeté, à l'issue de l'office religieux, au « Métropole », dont le thème était les funérailles grandioses que la Pologne fit au maréchal Pilsoudski.

Devant les yeux des spectateurs émus, passèrent des vues saisissantes des différentes artères de la capitale, à l'annonce du décès du maréchal, et de la foule attérée se ruant aux abords du Belvédère, résidence du maréchal Pilsoudski. Puis, les pompes religieuses et militaires, le défilé imposant des troupes devant le cercueil, monté sur un affût de canon. Ce fut le cortège grandiose à travers la capitale endeuillée et la houle d'un peuple entier accouru, en larmes ; c'est le parcours du train funèbre, à travers la campagne polonaise, les talus de la voie, jonchés de couronnes, la multitude des villageois attendant le convoi, puis, c'est Cracovie, la ville des rois, et le château du Wawel, où le maréchal dormira son dernier sommeil.

Contre le suicide

La Suisse est, malheureusement, un des pays où le suicide est le plus fréquent. Une étude du Dr Waldstein sur ce triste sujet montre que l'amour-propre du Suisse joue là-dedans un rôle essentiel. Le Suisse ne supporte pas l'humiliation de certaines situations ; il les prend plus au tragique que l'habitant d'autres pays. Cette explication, toutefois, est incomplète. Il

faudrait ajouter qu'un homme qui considère son existence comme définitivement gâchée, à cause de revers matériels ou de déboires moraux, montre par là qu'il manque de vues surnaturelles. A cet égard, il est connu que la religion catholique est un préservatif plus efficace contre les tentations de suicide que le protestantisme.

A Zurich et à Bâle, il existe des sociétés pour la lutte contre le suicide, qui se donnent pour tâche d'intervenir dans les cas individuels où il y a danger de détermination désespérée et d'exercer une propagande générale contre le suicide.

L'espionnage naziste

Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville a destitué de ses fonctions l'architecte Schuhmacher, pour avoir dénoncé à la police politique du Reich des confrères allemands qui s'étaient exprimés devant lui avec une imprudente liberté sur le régime hitlérien.

Schuhmacher avait été autrefois au service de la ville de Constance.

TRIBUNAUX

Le procès Stavisky

Dès le début de la 8^{me} audience du procès Stavisky, hier, mercredi, aux Assises de la Seine, le président Barnaud a annoncé que, contrairement à ce que soutenait le député Garat, deux lettres adressées, l'une au Bon Marché, l'autre à un notaire du Cher, portent bien la signature de Garat. Les avocats de la partie civile ont demandé ensuite à Garat s'il ignorait que, en 1931, la « Confiance » avait placé 42 millions de bons, ce qui dépassait le plafond du budget du Crédit de Bayonne.

Garat a déclaré que le Conseil d'administration du Crédit de Bayonne avait entièrement donné son approbation aux projets. Tissier, intervenant, a affirmé que c'est Garat qui a demandé la préparation des budgets supplémentaires.

Hayotte a déclaré alors que, au moment où Stavisky allait fuir, l'escroc lui avait dit : « Je plains ceux que je laisse derrière moi. Garat ignore tout. » L'audience a été ensuite suspendue.

A la reprise de l'audience, le président Barnaud a procédé à l'interrogatoire de Guébin, directeur de la « Confiance foncière ». Il est accusé d'avoir placé pour 10 millions 800,000 fr. de bons du Crédit d'Orléans et pour 237 millions 894,000 fr. de bons de Bayonne au bénéfice de Stavisky. Guébin déclare que Stavisky lui inspirait confiance, comme à tout le monde.

« Le premier fois que Stavisky présenta à la Confiance l'escompte d'un bon de caisse d'un million du Crédit d'Orléans, l'opération se fit en dehors de moi, a dit Guébin. »

« Alexandre-Stavisky, a ajouté l'inculpé, était considéré par de nombreuses banques comme un gros financier. Nous l'avons considéré ainsi. » La séance a été levée.

L'affaire Wesemann

Le dossier du fameux Wesemann, qui participa à l'enlèvement de l'émigrant allemand Berthold Jacob, avait été remis au parquet fédéral qui devait prendre une décision sur le renvoi de l'affaire devant les assises fédérales ou devant le tribunal pénal de Bâle. Une décision a maintenant été prise. L'affaire sera soumise au tribunal pénal de Bâle. Le procès aura lieu sans doute en décembre.

L'accusation prévoit une peine de prison d'après l'article 125 du code pénal bâlois ; la peine minimum est de 6 mois de réclusion et le maximum de huit ans.

Les marchands ambulants

Un Glaronnais visitait chaque semaine un certain nombre de clients dans le canton des Grisons. Il leur apportait dans son camion des produits maraîchers.

Le Conseil d'Etat grison l'a astreint à l'obligation de se procurer la patente exigée des marchands ambulants. Le citoyen glaronnais a interjeté un recours de droit public pour violation des articles 4 et 31 de la Constitution fédérale. Il prétendait que son commerce n'était pas soumis à l'obligation de la patente parce qu'il ne visitait qu'un cercle fixe de consommateurs et parce qu'il n'apportait chaque semaine que la quantité de denrées voulue pour servir des clients. Cependant, le Tribunal fédéral a rejeté son recours.

AVIATION

La 22^{me} traversée de l'Atlantique-Sud du « Santos-Dumont »

L'hydravion Santos-Dumont a réussi sa 22^{me} traversée Atlantique-Sud ; parti de Natal mardi, à 6 h. 40, il a amerri à Dakar hier matin, à 2 h. L'équipage était formé de Mermoz, Ponce, Pichodoux, Comet, Gimie, Richard.

La traversée s'est effectuée en 19 h. 20 min. et à 156 km. 500 de moyenne, avec le courrier hebdomadaire Amérique du Sud-France.

Comme pour ses précédentes traversées, le Santos-Dumont était actionné par quatre moteurs Hispano-Suiza.

A la recherche de Kingsford Smith

Le gouvernement fédéral australien a accordé une somme de 1000 livres sterling (15,000 fr.), afin d'envoyer un avion à la recherche de sir Charles Kingsford Smith, disparu depuis six jours dans le golfe du Bengale. L'appareil sera probablement piloté par le capitaine Taylor, qui fut naguère le navigateur de Kingsford Smith.

On apprend de Sydney que le gouvernement de la Nouvelle Galles du Sud a, de son côté, décidé de participer aux recherches pour une somme de 500 livres sterling.

Une aviatrice a traversé l'Atlantique-Sud

L'aviatrice néo-zélandaise Jeanne Batten est arrivée hier soir, mercredi, à Natal (Brésil), venant de Dakar (Sénégal). C'est la première fois qu'une aviatrice traverse seule l'Océan.

Une course Paris-Saïgon-Paris

Nous avons déjà annoncé que l'Aéro-Club de France ferait disputer en 1936 une grande course internationale aérienne sur le parcours Paris-Saïgon-Paris, soit 21,947 kilomètres.

Le concurrent classé premier aura la faculté de céder son appareil à l'Etat français moyennant une prime d'achat de 1 million 200,000 fr. Pour que cet achat puisse avoir lieu, le concurrent devra avoir effectué le parcours total en moins de 90 heures, déduction faite des 48 heures à Saïgon.

L'« Air-France » en Chine

La China National Aviation Corporation annonce qu'un accord a été signé par le ministre de l'Air français et les autorités chinoises pour l'exploitation d'une ligne commerciale Canton-Kouang-Tchéou, Ouan, Hanoi, permettant la liaison du réseau aérien chinois avec la ligne de la compagnie Air-France en Extrême-Orient.

Aujourd'hui même, vous songerez, n'est-ce pas, à ce que vous allez faire pour les chômeurs ?

24 Feuilleton de LA LIBERTÉ

COCO, GROOM ET DETECTIVE

par Jean DRAULT

— Si, après avoir été endormi, je ne me réveille pas ! objecta Scuff, très inquiet. Car ça s'est vu, cet accident-là.

— On n'endort pas, dans la chirurgie esthétique, rétorqua Bougris dont la voix siffla un peu plus fort, probablement sous l'influence de l'irritation que lui causait le scepticisme du futur patient. On insensibilise la partie travaillée par le scalpel, au moyen de la novocaïne, une substance qui procure des rêves délicieux. On ne sent rien de désagréable.

— Et s'il m'arrive ce qui est arrivé au garçon de recettes ? objecta encore Scuff.

— Il était cardiaque ! Tu n'es pas cardiaque !

— Je n'en sais rien.

— Moi, je sais que tu ne l'es pas, Scuff ! fit sévèrement Wilson. Et puis, cardiaque ou non, tu dois avaler la pilule pour réparer ta bêtise. Du reste, nous n'avons pas plus intérêt que toi à ce que tu donnes un coup de pied dans le seau ! Nous avons besoin de toi pour rattraper l'affaire Mac Intosh.

— Tu t'en moques, toi, lui reprocha Scuff. Ce n'est pas ton nez qui est en cause.

— Nous y voilà !... clama Wilson en éclatant de rire, Monsieur tient à son nez et à la coupe de son visage de séducteur. Mais, imbécile, ce visage n'arrive pas à séduire la patronne de qui tu es féru autant que de ses dollars ; ne dis pas non. Tu te dessèches pour cette ancienne star !... Qui te dit qu'étant devenu Dardenne, l'ami de son

Fredy, et riche de ta part de la fortune du fils du roi des locomotives, Jessica ne tombera pas dans tes bras ?

La chose était possible Scuff s'en disconvint pas. Mais le bistouri du docteur Bougris l'effrayait toujours, il tenta une dernière objection :

— Mais la voix !... La voix ne changera pas. Je n'aurai pas la voix de ce Dardenne. Et ce n'est pas sa photo qui me la donnera, sa voix... Et même si on l'avait, comment pourrais-je l'imiter ?

C'est Bougris qui répondit à cette objection raisonnable :

— Personne ne connaît ici la voix de ce Dardenne. Je changerai la tienne, et ce sera suffisant.

— Une voix de ténor ! pleura presque Scuff. Et comment se change une voix ?

— Les cordes vocales se modifient aussi par la chirurgie esthétique, assura Bougris qui, au fond, n'en était pas très sûr. Et si je te donnais une superbe voix de baryton, regretterais-tu ta voix de ténor, vieux haricot ? Tu serais un homme neuf, pour le coup, avec tout ton passé coupé, ce qui t'allégerait sérieusement.

Tous se mirent à rire, sauf Scuff. Coco lui-même s'esclaffa bruyamment, mais sans trop de conviction. Le dénouement de cette aventure où il était appelé à jouer un rôle l'inquiétait fortement.

On déboucha deux nouvelles bouteilles et Ponsanski emplit les verres. Bougris entama une petite conférence destinée à emporter définitivement le consentement de Scuff :

— Il ne faudrait pas, Scuff, te figurer que c'est une expérience qu'on va faire sur toi... La chirurgie esthétique est très en vogue. Elle a fait d'immenses progrès à la suite de la guerre euro-

péenne, pour réparer des nez, des joues, des mâchoires, des oreilles à des tas de soldats de tous les pays abîmés par les balles et les éclats d'obus.

Et puis, elle a intéressé les vieilles femmes qui veulent rajeunir, et les jeunes qui veulent avoir des nez et des yeux séductrices. Ah ! elles ne font pas tant de manières que toi ! Elles supplient à genoux le chirurgien ! Rien de plus simple que de travailler un nez ! On procède à l'intérieur des narines pour éviter les cicatrices apparentes. Pas de sang ou presque pas, avec la novocaïne. Pour diminuer, on ampute quelques cartilages. Pour rajouter, augmenter, on te coupe un peu de peau quelque part et on la greffe par une incision sur la partie à augmenter.

En huit jours, c'est repris et on y voit que du feu. On répare même les yeux, on les change de couleur par un tatouage de la cornée avec des substances non toxiques délayées dans de l'alcool à 60 pour cent. On tend les peaux flasques avec des points de suture sous les cheveux, ce qui est invisible. Bref, ce qu'on peut modifier chez une femme, on peut le modifier chez un homme. Dès que Scuff voudra, je me mets à l'ouvrage ici. Je pars ensuite avec lui en France, et, là-bas, je ferai des retouches si c'est nécessaire.

— Ah ! On peut faire des retouches ? demanda Wilson.

— Je crois bien ! répondit Bougris.

— Alors, je ne vois plus ce qui fait encore hésiter Scuff.

— Je n'hésite plus, répondit Scuff d'une voix mal assurée.

— Et tu fais bien ! conclut Wilson. Maintenant, Coco, ton rôle commence. Demain, sans faute, il nous faut la photo de ce Dardenne et sa lettre.

— Entendu ! répondit Coco d'une voix qui s'efforçait d'être ferme et enjouée.

— A présent, fit Wilson, occupons-nous de l'affaire de la voiture verte. Après Mac Intosh : Jessica ! Hé ! Hé !... Scuff, tu pourrais bien jouer là-dedans le rôle de sauveteur, surtout avec la figure de Dardenne, en faisant, plus tard, évader la séquestrée, te faire aimer et épouser, coquin ! Tu rapporterais à Jessica ta part de sa rançon pour l'entrée en ménage.

Coco se disposait à être tout oreilles, quand une sonnerie électrique un peu grêle, comme étouffée, résonna dans la pièce.

(A suivre.)

CALENDRIER

Vendredi, 15 novembre

Saint ALBERT LE GRAND,
évêque et docteur de l'Eglise

Saint Albert le Grand naquit en Souabe en 1193 et entra dans l'ordre de Saint-Dominique. Il fut un célèbre théologien et philosophe. Il mourut à Cologne en 1280.

23 professeurs

Un corps enseignant qualifié Adaptation rapide à tous les programmes supérieurs 25 ans d'expérience.

Ecole Lémania

LAUSANNE

La guerre italo-abyssine

Les opérations

Rome, 13 novembre.

Le général de Bono télégraphie :

Le premier corps d'armée a occupé la zone de Dessa se ralliant à la colonne des Dankalis.

Le corps d'armée indigène est en train de compléter l'occupation de la zone de Gheraldam, bridant la résistance de forts groupes d'ennemis.

Le deuxième corps a atteint, avec ses colonnes, la ligne du Takazzé, s'approchant d'Addi-Rassi et d'Addi-Encato.

Sur le front de la Somalie, les opérations continuent. L'aviation a contrôlé les mouvements de l'ennemi, poursuivant ses reconnaissances jusqu'au lac Achanghi et dans l'Ogaden septentrional.

Harrar, 13 novembre.

Deux avions italiens ont survolé Hagar Es Alam et ont jeté douze bombes qui ont fait des dégâts.

De source particulière, on annonce que le ras Nasibou a téléphoné à Harrar de Djidjiga que cinq avions ont survolé cette dernière localité et ont bombardé un rassemblement de troupes entre Daggahbour et Djidjiga.

Milan, 13 novembre.

L'envoyé du Secolo-Sera télégraphie du quartier général italien qu'on a l'impression que l'ennemi se prépare à contre-attaquer. Les aviateurs ont aperçu d'importantes concentrations de troupes au sud d'Amba-Alagi.

Aucun accord entre Londres et Rome

Londres, 13 novembre.

Les premiers renseignements recueillis à Londres sur la conversation que sir Eric Drummond a eue hier soir avec M. Mussolini, indiquant qu'aucun accord n'est intervenu en vue d'amener une détente de la situation en Méditerranée.

Les sanctions

Paris, 13 novembre.

Le groupe de la Fédération républicaine de la Chambre a adopté une motion demandant instamment au gouvernement de négocier avec la Société des nations pour retarder le plus possible la date d'application des sanctions contre l'Italie, en raison, notamment, des répercussions graves qu'elles auraient sur l'économie française.

Londres, 13 novembre.

Le gouvernement britannique estime que, à la suite de la note italienne au sujet des sanctions, il convient que les gouvernements intéressés se consultent par la voie diplomatique, afin de décider de la forme que devra revêtir l'accusé de réception qu'il conviendra d'envoyer à Rome.

Dans les milieux bien informés anglais, on se déclare en faveur d'une réponse collective des puissances sanctionnistes qui serait envoyée de Genève.

En ce qui concerne les représailles éventuelles italiennes, on n'en méconnaît pas l'importance, mais on ajoute que le gouvernement britannique est prêt à faire face à la situation.

Paris, 14 novembre.

L'agence Havas communique :

Aucune suggestion n'est parvenue de Londres à Paris au sujet de la réponse que les Etats devant appliquer les sanctions, le 18 novembre, ont à faire à la note italienne du 11 novembre.

Selon les dépêches de presse, le gouvernement britannique serait partisan d'un texte unique et collectif, les mesures de coercition internationale ayant été décidées à Genève collectivement.

L'intérêt de cette procédure qui affirmerait, en face de l'Etat déclaré agresseur, la solidarité des Etats appliquant les sanctions, n'est pas contesté dans les milieux français. C'est pourquoi la suggestion, si elle est présentée, sera examinée très attentivement.

Toutefois, le premier mouvement est de se demander si l'avantage moral d'une telle manifestation n'est pas contrebalancé par le risque d'une réaction italienne venant compliquer encore la situation générale.

De plus, la réponse à la note du gouvernement de Rome devrait normalement intervenir avant le 18 novembre. Il peut paraître douteux qu'un si court délai laisse le temps matériel nécessaire aux consultations indispensables à la rédaction d'une note commune à 52 gouvernements.

Vienne, 14 novembre.

L'Autriche, en ce qui concerne le transit, observera en général les dispositions du paragraphe 284 du traité de paix qui donne aux Alliés la garantie du libre transit de toutes les marchandises, sauf le transit du matériel de guerre.

Varsovie, 14 novembre.

Le ministère des finances a pris des décrets d'après lesquels les bureaux de douanes n'admettront plus, à partir du 18 novembre, les marchandises d'Italie ou des colonies italiennes.

Dublin, 14 novembre.

Le Sénat irlandais a voté la loi autorisant le gouvernement à appliquer les sanctions contre l'Italie.

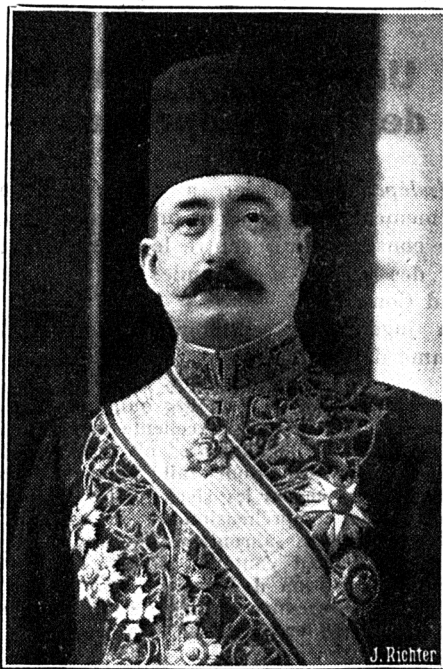
Bucarest, 14 novembre.

La Roumanie a décidé de suspendre, à partir du 18 novembre, les exportations vers l'Italie.

Ankara, 14 novembre.

La Grande Assemblée autorise le Conseil des ministres à prendre les mesures nécessaires en ce qui concerne l'application des sanctions.

Dans la diplomatie



FAKHRY PACHA, nouveau ministre d'Egypte à Berne

FRANCE ET ALLEMAGNE

Paris, 13 novembre.

Dans les milieux allemands de Paris, on confirme que M. Abetz, collaborateur de M. von Ribbentrop, est attendu dans la capitale française, où il restera quatre ou cinq jours. On précise que le voyage de M. Abetz, qui vient fréquemment en France, n'a aucun caractère politique. Le collaborateur de M. von Ribbentrop, pourtant, rencontrera certaines personnalités françaises pour examiner les conditions dans lesquelles pourrait se reformer une société France-Allemagne, dont le projet a été envisagé à Berlin, ces derniers temps.

On ignore tout d'un voyage prochain de M. von Ribbentrop à Paris.

Encore un attentat en Chine

Tien-Tsin, 13 novembre.

Le maréchal Sun Chuan Fang, ancien gouverneur des provinces du Yang Tsé, a été tué de plusieurs coups de revolver tirés par une femme.

Le maréchal Sun Chuan Fang assistait à un service bouddhiste lorsque la meurtrière, une Chinoise, s'est avancée dans sa direction et l'a tué d'un coup de revolver. Le maréchal est mort sur le coup.

La femme, qui s'est ensuite rendue à la police, serait la fille d'un général que le maréchal aurait naguère fait exécuter.

Tien-Tsin, 13 novembre.

Le général Sun Che Yuan, commandant la garnison de Pékin, a fait arrêter le général Hsiung Pin, envoyé spécial du maréchal Tchang Kai Chek.

L'amitié franco-italienne

Paris, 14 novembre.

A la suite de la visite que la première escadre navale française a faite en mai à Naples et à Venise et en reconnaissance de l'accueil particulièrement chaleureux qui lui avait été fait, M. Pietri, ministre de la marine, a fait remettre à l'amiral Cavagnari, sous-secrétaire d'Etat à la marine italienne, le premier exemplaire d'un grès de grand feu de la manufacture nationale de Sèvres, intitulé *La Nef*, œuvre de Favier.

L'amiral Cavagnari a adressé au ministre de la marine un télégramme de remerciements.

Un gouvernement de minorité à Memel

Londres, 13 novembre.

A la suite de la nomination d'un Lithuanien comme président du directoire de Memel, le gouvernement anglais a décidé d'attirer l'attention du gouvernement lithuanien sur l'importance attachée par Londres à la stricte observation du statut de Memel.

Berlin, 14 novembre.

La Correspondance diplomatique et politique allemande écrit ce qui suit au sujet de l'appel d'un représentant de la petite minorité lithuanienne pour constituer le nouveau directoire de Memel :

« Il est clair que cette manifestation du gouverneur lithuanien témoigne que la Lithuanie entend poursuivre sa lutte opiniâtre contre l'autonomie du territoire de Memel, en contradiction formelle avec les clauses des traités. Si l'on regarde les choses de près, il est difficile de croire que cette attitude provocatrice de la Lithuanie soit spontanée. On a des raisons de soupçonner que quelqu'un d'autre a intérêt à maintenir dans cette partie de l'Europe un foyer de discorde afin d'inciter l'Allemagne à agir.

« Il est d'autant plus intéressant de suivre l'attitude des puissances intéressées au statut de Memel quant à l'idée d'une garantie collective de la paix.

« Le peuple allemand considère l'affaire de Memel comme la pierre de touche de leur sincérité dans cette question. »

Les attaques contre le président du Conseil espagnol

Madrid, 13 novembre.

La presse commente abondamment les accusations portées mardi aux Cortès par le député radical Perez Madrigal contre M. Chapaprieta, qu'il a dit être l'avocat de la compagnie des pétroles. Tous les journaux émettent l'opinion que les radicaux compromis dans l'affaire des jeux ont tenté de prendre leur revanche sur le président du Conseil, coupable à leurs yeux d'avoir rendu l'affaire publique.

Le président du Conseil a remis à la presse une note du délégué du gouvernement auprès de la régie des pétroles, démentant les déclarations du député Madrigal au sujet de la prétendue bienveillance du gouvernement envers la régie du pétrole.

M. Madrigal a déclaré, dans les couloirs de la Chambre, qu'il se tenait à la disposition des Cortès, du gouvernement et de l'opinion publique.

Les émeutes d'Egypte

Londres, 13 novembre.

On mande du Caire à l'agence Reuter :

Au cours des bagarres qui ont opposé les étudiants et la police, 39 personnes ont été blessées. Sur les 19 policiers blessés, plusieurs ont été transportés à l'hôpital dans un état grave.

Des pierres ont été lancées contre les vitres du consulat britannique.

La police a dû faire usage de ses armes à feu en plusieurs endroits.

Près d'un hôpital du Caire, trois mille manifestants ont chargé la police. Des agents ont été blessés. Les protestataires ont défilé en cortège devant le palais présidentiel en réclamant l'ancienne constitution.

A Abdine, la police débordée a battu en retraite. Un agent en danger a fait usage de son revolver et a blessé un manifestant.

Dans le quartier de Dahar, une bagarre s'est produite. Il y a eu des blessés de part et d'autre. Devant le ministère des affaires étrangères, six agents ont été précipités d'une hauteur de huit mètres dans une cour. Un Anglais a été grièvement blessé.

A Aftah, on a relevé deux tués.

A 19 h., le bilan de la journée se présentait ainsi : 2 tués, 150 blessés, dont une soixantaine de policiers.

Le Caire, 13 novembre.

Des troubles graves ont éclaté à Tantah. La police a dû tirer sur une foule hostile.

Le Caire, 14 novembre.

De nouvelles émeutes ont eu lieu, hier soir, au Caire.

La foule a attaqué la police à coups de pierres et de bouteilles. Il y aurait un très grand nombre de blessés. Toutes les ambulances disponibles ont été appelées sur les lieux et travaillent sans arrêt.

Le Caire, 14 novembre.

Des émeutes ont éclaté à Beni Souef.

La police a dû faire feu sur la foule qui l'attaquait. Il y a des blessés ; on ignore s'il y a des morts.

La politique à coups de poing

Boulogne-sur-Mer, 14 novembre.

Alors que M. Eugène Frot, député, ancien ministre de l'Intérieur, se rendait à une réunion publique où il devait prendre la parole, un membre d'une organisation de droite s'est précipité sur lui et l'a frappé à la face à coups de poing.

Des amis de M. Frot se sont précipités sur l'agresseur et l'ont malmené. L'agresseur a été arrêté.

Une tragédie politique à Séville

Séville, 14 novembre.

M. Vega, socialiste, ayant interpellé dans un café M. Lara, agent commercial appartenant aux partis de droite, le giffra, puis tira sur lui un coup de revolver. M. Lara, le poignet traversé, arracha l'arme à M. Vega et la tua de deux balles à bout portant.

Les bagarres électorales anglaises

Londres, 13 novembre.

M. Winston Churchill et son fils Randolph ont été assaillis, mardi soir, par la foule, dans un arrondissement électoral de Liverpool. De grosses pierres ont été lancées contre l'automobile qui les amenait à la réunion électorale. M. Winston Churchill a été atteint à la tête. Quand son fils, accompagné de sa sœur, revint de la réunion, leur automobile fut entourée par une foule hostile. Un manifestant lança une grosse pierre qui faillit crever la carrosserie.

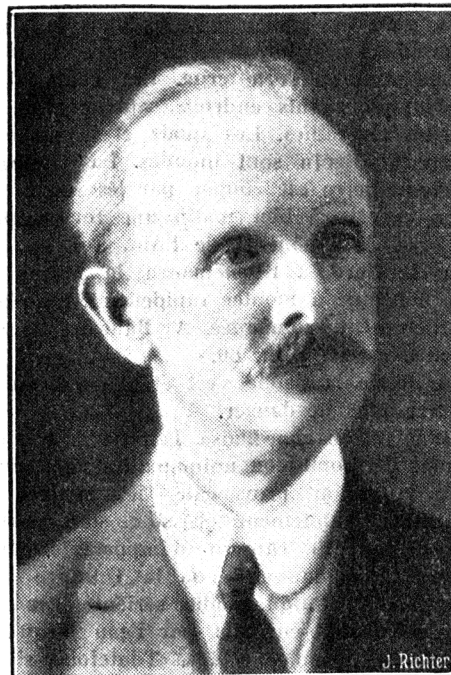
Troubles en Algérie

Alger, 13 novembre.

Mardi, à l'occasion de l'ouverture de la session des délégations financières, certains éléments du Front paysan ont tenté de manifester. Des rencontres se sont produites avec le service d'ordre. Trois agents ont été malmenés ; trois manifestants ont été contusionnés ; six arrestations ont été opérées, mais une seule a été maintenue.

Nécrologie

M. Emile Lauber



Le musicien Emile Lauber, qui vient de mourir, était né le 6 novembre 1866, à Lucerne. Sa famille vint s'établir à Neuchâtel en 1867. Le futur compositeur y fit ses premières études musicales.

Après avoir passé quelques années à Francfort, à Vienne et à Paris, où il poursuivit ses études, il revint à Neuchâtel, où il fut plusieurs années professeur de musique à l'Ecole normale et où il se fit rapidement apprécier comme violoniste et comme exécutant de musique de chambre.

Son goût le poussa bientôt à rechercher de vieux airs populaires qu'il transcrivit avec un rare bonheur pour chant et piano.

Les années de guerre furent pour lui le début d'une activité nouvelle. On lui doit notamment une rénovation complète des musiques militaires dans trois divisions. C'est en grande partie grâce à lui et à ses efforts longuement poursuivis que nos fanfares militaires sont devenues ce qu'elles sont et ont un répertoire inspiré des vieux airs suisses.

Mais c'est à ses nombreux et très beaux festivals qu'il dut la notoriété dont il jouissait. *La gloire qui chante*, écrite en 1919, avec la collaboration de Gouzague de Reynold ; puis, *La flamme*, à la fête cantonale de gymnastique de Couvet ; *Pestalozzi*, à Yverdon ; *On fête les cerises*, à Colombier ; *la Fête de la vigne*, à Saint-Aubin ; *La ruche bourdonne*, à l'exposition d'agriculture de Boudry ; *L'île de la paix*, à Bienne — tous d'une inspiration large et sûre — le firent entrer dans cette catégorie de compositeurs aimés du public. On se souvient avec quel enthousiasme *La Mob*, qu'il fit, l'an dernier, en collaboration avec M. André Richter, fut accueillie.

Il présidait la Société suisse des musiciens et y déploya une activité bienfaisante.

Une histoire de masques à gaz

Prague, 14 novembre.

Les représentants de la plupart des partis gouvernementaux à la commission de l'armée ont entrepris une démarche collective au sujet de la livraison de masques contre les gaz à l'armée.

Le ministre de la défense nationale a été prié de donner des renseignements sur la société récemment fondée « Fantra », à laquelle une commande s'élevant à plusieurs centaines de millions de couronnes a été faite.

Cette société aurait été fondée par un personnage qui est en même temps député et fonctionnaire. Le directeur de cette entreprise est un jeune homme. Les modèles de masques proviennent d'Angleterre. Il s'agirait de types anciens à l'égard desquels les milieux techniques anglais se seraient montrés peu satisfaits puisqu'ils les considéraient sans valeur réelle.

Le ministre a promis que l'affaire sera examinée au sein de la commission.

Le cabinet yougoslave a une majorité de cent à cent vingt voix

Belgrade, 13 novembre.

La Skoupchtina a procédé, au scrutin secret, à l'élection des cinq commissions. Le nombre des suffrages qui se sont portés sur les listes des candidats du bloc gouvernemental varie, selon les commissions, de 156 à 163 voix. L'opposition a groupé 42 à 50 voix. Le gouvernement a donc réussi à rallier une majorité.

Un député de l'opposition a prétendu avoir été l'objet, à la veille du scrutin, d'une tentative de corruption de la part du gouvernement. Il a exhibé un paquet de billets de banque qu'il prétendait avoir reçus. Son geste a provoqué un tumulte prolongé.

Le président de la Chambre, qui est considéré comme proche de l'opposition, a protesté contre une pareille atteinte à la dignité de la Chambre et condamné le geste du député dénonciateur.

Le président du Conseil a opposé à cette dénonciation un énergique démenti.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Les inondations en France

A la suite des pluies tombées dans la région du massif central, l'Allier, la Loire et leurs affluents sont en forte crue. Les cours d'eau débordent en maints endroits, submergeant les propriétés riveraines. Les quais et la place de la grève à Digoin sont inondés. La route de Gannay-sur-Loire est coupée par les eaux.

On a enregistré hier matin une forte reprise de la crue du Rhône et de l'Ain, à Lyon.

Dans le Gard, à Roquemaure, le niveau du Rhône continue à monter rapidement. La plaine est entièrement submergée. A Baucaire, la cote du fleuve est de 7 m. 60.

La crue de la Saône s'est établie à 5 m. 25 et n'offre plus de danger.

Dans la région charolaise, la crue de la Loire continue. De nombreux animaux ont été noyés.

Dans la région provençale, les rivières du département, subitement grossies, sont partout sorties de leur lit, causant d'importants dégâts matériels. Dans la vallée de la Durance et à Avignon, la situation est plus sérieuse. Les rues de Cavaillon sont envahies par l'eau jusqu'à la hauteur du premier étage. Toutefois, si les dégâts sont importants, il n'y a pas à déplorer la perte de vies humaines.

Le mauvais temps persiste en Savoie. Le lac du Bourget a considérablement augmenté et s'étend dans la plaine. A Saint-Jean-de-Chevelu, une poche d'eau qui s'était formée a crevé, entraînant des arbres, renversant une grange.

Une escroquerie de quinze millions en France

Sur la plainte du ministre français du travail, un sujet grec, Alexandre Tsalpatouros, a été arrêté hier mercredi, à Paris. Cet étranger est inculpé de faux et usage de faux. Il aurait réussi à se faire avancer plusieurs millions par la Caisse des assurances sur la construction d'immeubles. Il aurait commis un délit analogue à Provins.

L'arrestation d'Alexandre Tsalpatouros a été provoquée par une information ouverte il y a plusieurs mois à la suite d'une vingtaine de plaintes déposées par des clients d'un notaire de Vincennes, nommé Gillet. Tsalpatouros avait fait édifier différents immeubles qui avaient été vendus avant leur achèvement. L'argent destiné à leur construction aurait dû être versé au notaire en vue d'un remploi éventuel, mais il ne le fut pas et Gillet a, de son côté, commis un faux en écritures en écrivant qu'il avait reçu les sommes.

Le montant des détournements commis ainsi par Tsalpatouros atteint 2,300,000 francs. C'est à la suite de ces constatations que le Grec a été écroué. D'autre part, on a signifié à l'escroc un mandat d'arrêt émanant du Parquet de Provins. Tsalpatouros aurait, en effet, détourné au préjudice de la caisse des assurances sociales de Seine-et-Marne une somme qui atteindrait 15 millions de francs français.

Lynchages

A Ripley (Virginie occidentale), hier, mercredi, la foule a lynché un ouvrier blanc, puis a brûlé son cadavre, après l'avoir arrosé de benzène.

A Columbus (Texas), deux jeunes nègres accusés d'avoir attaqué une jeune fille blanche, le 17 octobre dernier, ont été saisis par la foule et pendus.

Dans un village de Galicie, en Pologne, 200 paysans ont frappé à coups de matraques, jusqu'à ce que mort s'en suivit, deux habitants du village, soupçonnés d'avoir allumé des incendies. Un troisième homme a été conduit à l'hôpital dans un état désespéré. La police a été renforcée pour prévenir de nouveaux cas de lynchage.

Le vapeur anglais échoué aux Philippines

Après des efforts héroïques, le destroyer américain Peary a réussi à sauver 47 membres de l'équipage du cargo anglais Silverhazel, qui s'est échoué sur les côtes des Philippines, près de Manille. Les naufragés, qui s'étaient réfugiés sur des rochers, ont été amenés à bord du navire au moyen de radeaux. Quatre femmes et un homme sont encore sur un rocher. L'une des femmes est morte d'épuisement.

Plus tard, on annonça que les derniers passagers avaient pu être sauvés. On compte deux morts. Le capitaine et un matelot sont portés disparus.

Une conduite d'eau saute à Berlin

Hier matin, mercredi, à Berlin, pour des raisons encore inconnues, une conduite d'eau souterraine, sous une des rues principales de la capitale, a sauté, causant des inondations sur une longue distance. Sous la pression, la chaussée a été surélevée de trente centimètres. En plusieurs endroits, l'eau est remontée à la surface et a inondé nombre de caves. Des travaux de secours ont été organisés immédiatement, mais l'endroit où s'est produit l'accident sera fermé pendant longtemps encore à la circulation.

Huit enfants brûlés vifs

Hier matin mercredi, à Alexis (Caroline du Sud, Etats-Unis), une ferme isolée a été incendiée. Les huit enfants des fermiers, le plus jeune âgé de quelques mois, l'aîné de vingt-trois ans, ont tous été brûlés vifs. Le fermier a été grièvement brûlé en tentant de sauver ses enfants.

Vol dans une église

Un cambriolage, sans doute préparé de longue main, a été commis, dans la nuit de mardi à hier mercredi, à l'église paroissiale de Telgte, près de Münster (Westphalie). L'auteur, sans doute membre d'une bande bien organisée, s'empara de nombreux objets précieux d'une valeur de 200,000 marcs et réussit à s'enfuir.

Asphyxiés

On a trouvé morts dans leurs lits, hier matin mercredi, à Bad Friedrichshall-Jagstfeld (Wurtemberg), trois personnes d'une même famille. Pendant la nuit, un tuyau à gaz de la conduite passant devant la maison avait sauté. Le gaz s'infiltra dans la cave de l'immeuble et de là pénétra dans l'appartement.

SUISSE

Cambrioleurs arrêtés

Il y a quelques jours, un kiosque a été cambriolé à Zoug et une certaine somme d'argent et des marchandises pour une valeur de 140 fr. ont été dérobées. La nuit suivante, la police a arrêté cinq auteurs du vol. L'enquête a permis d'opérer deux autres arrestations dont l'une à Lucerne. Il s'agissait d'une bande munie d'appareils spéciaux, d'un revolver, et qui était arrivée à Zoug en automobile.

Le chef de la bande et sa femme, tous deux arrêtés, étaient domiciliés en dernier lieu à Rebstein (Saint-Gall), d'autres membres de la bande demeuraient à Ebikon et à Roth, dans le canton de Lucerne, et un à Erstfeld.

Au cours de l'enquête, ils ont fait jusqu'ici divers aveux et reconnaissent avoir commis une agression contre le chef de gare de Mühlau, en Argovie, et avoir tiré des coups de feu contre lui; avoir tenté de cambrioler le secrétariat communal de Dietwil (Argovie), le bureau communal de Roth, avoir volé des spiritueux à Udligenschwil (Lucerne), cambriolé le bureau de la commune et de l'usine électrique d'Erstfeld, volé des poules, des truites à Erstfeld. Au cours de leur dernière randonnée, ils avaient tenté vainement de cambrioler la succursale d'une banque à Krinau, près de Lichtensteig, dans le Toggenbourg. Plus loin, ils cambriolèrent un magasin et poursuivirent leur route sur Zoug où ils cambriolèrent un kiosque.

La crue des eaux

Les dégâts causés par la crue considérable de la Drize et de l'Aire, à Genève, s'élèvent à plusieurs dizaines de milliers de francs. De Carouge à la Praille, la Drize a recouvert de grandes étendues de jardins maraîchers. Au lieu dit la Queue d'Arve, les petits jardins ouvriers sont inondés. A la fabrique d'appareils réfrigérateurs Frimax, les dommages provoqués par les dernières crues sont évalués à plus de 35,000 fr.

Une voleuse internationale

La police de sûreté vaudoise a arrêté, hier mercredi, à la gare de Lausanne, où elle cherchait à se faire remettre de l'argent, une femme qui a été identifiée comme étant une dangereuse voleuse internationale, opérant par vol au change, vol aux chèques sans provision. Cette dernière se disant Anglaise est recherchée par les parquets de Madrid, de Stuttgart, Vienne, et elle est expulsée de Suisse.

Tué par une vache

A Sarmentorf (Argovie), M. Ferdinand Stutz-Isenegger, âgé de cinquante-sept ans, a été piétiné par une vache et si grièvement blessé qu'il a succombé quelques jours après à l'hôpital.

Tombé d'une échelle

On nous écrit : Pendant qu'il était occupé à des travaux d'électricien au haut d'une échelle, dans le village de Charraz, un ouvrier de la maison Nigg, à Vernayaz, M. Philippe Faucalla, âgé de vingt-trois ans, a vu soudain son échelle se rompre. Le pauvre homme tomba sur le sol. Il fut relevé dans un triste état par des témoins de l'accident, et conduit à l'hôpital de Martigny. On craint une fracture de la colonne vertébrale.

Echos de partout

Rouge ou vert ?

Va-t-on assister à une révolution dans le monde des joueurs de billard ? Le bruit court que le drap vert des billards sera bientôt remplacé partout par du drap rouge. La mode vient des Etats-Unis. Le championnat mondial qui a lieu actuellement à Indianapolis se joue sur du drap rouge. Joueurs et spécialistes en seraient arrivés à constater aujourd'hui que le vert fatigue plus les yeux que le rouge, en dépit de l'opinion courante. Le rouge triomphera-t-il du vert également sur les tables de jeu dans les casinos et les clubs ? On en parle également de plus en plus en Amérique.

Mot de la fin

Elle. — Pourquoi mets-tu « personnelle » sur l'enveloppe de cette lettre que tu écris à M. X. ? Lui. — Parce que je tiens à ce que sa femme la lise !

Pour la langue française

« Pour n'importe quelle raison, quelle qu'elle soit » est un pléonisme. « Pour n'importe quelle raison » dit déjà « Quelle que soit la raison ».

Rappel

Il ne faut pas employer le mot *écurie* pour le mot *étable*. L'écurie est pour les chevaux; l'étable, pour les vaches, les porcs,

FRIBOURG

Une odieuse diatribe de l'« Indépendant »

L'*Indépendant* d'hier a publié un article extrêmement violent d'un prétendu « fonctionnaire conservateur » contre le gouvernement, au sujet des projets d'économies en discussion au Grand Conseil.

On jugera des sentiments conservateurs de l'homme de l'*Indépendant* par ces extraits :

Le gouvernement de Fribourg qui, en temps d'élections, se plait à relever l'excellente mentalité de ses fonctionnaires et instituteurs, n'a pas eu à leur égard la courtoisie dont fait preuve le gouvernement fédéral envers les siens; il les a tenus pour incapables de compréhension et de sacrifice. C'est une injure dont ils sauront se souvenir.

Le gouvernement cantonal, dont la majorité travaille à la diffusion de l'esprit corporatif, en foule aux pieds le premier principe quand il s'agit de mettre lui-même en harmonie sa conduite et sa théorie.

Les membres du Conseil d'Etat annoncent, pour leur part, une réduction de leur traitement d'un douzième, c'est-à-dire du 8 et un tiers pour cent. Mais, avec cette réduction, ils ont droit, comme par le passé, à une retraite à laquelle ils n'ont jamais contribué.

Parmi les membres du gouvernement, il en est qui se sont toujours déclarés adversaires des caisses de retraite. Je me demande si ces mêmes hommes auront le courage de renoncer aux avantages d'une institution qu'ils ont toujours combattue. Il est permis d'en douter, et quelle différence y aura-t-il alors entre leur conduite et celle d'un chef socialiste millionnaire qui se refuse à donner l'exemple du partage des fortunes ?

En guise de réponse à ces inconvenances, nous nous contenterons de citer un extrait du rapport de la commission du Grand Conseil qui fut chargée, en 1923, d'élaborer et de présenter la loi relative à la retraite des conseillers d'Etat (car cette loi émana du Grand Conseil et le gouvernement n'y eut aucune part). Voici comment la commission justifia le projet :

Il ne faut pas oublier, d'autre part, la précarité relative de la situation de nos magistrats supérieurs, dont la nomination est soumise au vote populaire et, partant, à l'inconstance relative de l'opinion. L'équité veut qu'on se souvienne aussi des hommes à qui le pays a confié ses destinées, qu'il a arrachés parfois à une position plus brillante et productive, à qui le mandat de magistrat supérieur a peut-être été imposé comme une obligation morale par une partie du corps électoral. L'équité veut donc qu'une compensation soit offerte à ceux qui ont consacré leurs meilleures forces, leur dévouement et leur énergie à la chose publique.

Dans notre canton, comme dans la plupart des Etats confédérés, la rétribution assurée aux membres du Conseil d'Etat n'est pas telle qu'elle leur permette de se constituer des rentes. Même pour le Conseil fédéral, qui, à cet égard, est mieux partagé, il a été prévu la création de pensions de retraite et l'arrêté fédéral du 23 juin 1920 a exprimé, en ses deux articles, le sentiment de la gratitude de tous à l'endroit de nos hauts magistrats fédéraux.

Plus urgente encore et aussi digne d'attention apparaît la proposition que nous vous exposons aujourd'hui. Elle prévoit que les membres du Conseil d'Etat et les juges cantonaux, âgés, les premiers, de 60 ans, et les seconds, de 65 ans, ont droit à une pension de retraite égale au 50 % de leur dernier traitement après 15 ans de fonctions pour les conseillers d'Etat et 20 ans pour les juges. Nous avons prévu les diverses circonstances d'invalidité et de réversibilité qui se retrouvent dans toutes les dispositions législatives de prévoyance sociale édictées par les Etats modernes. On ne saurait, en effet, rester au-dessous du minimum habituellement consacré par l'expérience quand il s'agit de témoigner la reconnaissance publique aux magistrats qui, au Conseil d'Etat, ont accepté et supportent vaillamment le fardeau des affaires de l'Etat ou qui, dans le Tribunal supérieur, sont sans cesse appelés à assumer de lourdes responsabilités juridiques.

Votre commission extraordinaire a, dès lors, l'honneur de vous recommander d'accueillir avec la faveur qu'il mérite le projet de loi qu'elle soumet à votre examen.

Ce préavis était signé, notamment, de MM. Wilhelm Bartsch et Lucien Despond, au nom de la députation radicale.

Nous pensons n'avoir pas besoin d'ajouter un commentaire.

Musique de Landwehr

La traditionnelle soirée de la Landwehr aura lieu au théâtre Livio, le samedi, 23 novembre, à 20 h. 30. A cette occasion, la commission de soirée prépare à ses hôtes d'un soir une charmante réception. Rien n'a été négligé pour assurer à cette soirée une réussite parfaite. Un décor vraiment féérique, ayant comme sujet : *Une nuit sous les tropiques*, donnera à la salle un aspect enchanteur. Une comédie désopilante : *Le réserviste aux cinq enfants*, déridera les visages les plus moroses.

Que chacun réserve cette date et se donne rendez-vous au Livio pour la soirée de la Landwehr.

Le succès d'une bonne œuvre

Les deux brillantes représentations de *Peg de mon cœur*, à la Grenette, ont laissé un bénéfice net de 800 francs, qui sera affecté au service de chauffage de la cathédrale.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

« La Mutuelle ». — Ce soir, répétition. Basses à 8 heures ¼.

Un jubilé scolaire

On nous écrit :

Samedi dernier, les membres du corps enseignant de l'arrondissement de la Glâne se réunissaient à Romont en assemblée plénière d'automne. Ils fêtaient, à cette même occasion, par une manifestation à la fois très touchante et vraiment réconfortante, le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en fonction de leur cher et dévoué inspecteur, M. Crausaz.

Le matin, il y eut une messe pour les membres défunts de l'arrondissement.

A l'issue de la messe, les enfants des écoles de Romont ont magnifiquement exécuté le chœur *Terre de Fribourg*, extrait de la *Grande Journée* de MM. Bondallaz et Piccard.

Ce premier acte de la journée fut suivi de la séance de travail. M. Crausaz eut l'agréable surprise de trouver une salle superbement ornée avec une dédicace au tableau noir, artistement calligraphiée par la main d'une institutrice romonnoise.

M. Crausaz ouvrit la séance en exprimant tout d'abord sa reconnaissance aux organisateurs de cette démonstration, tout particulièrement à M. le préfet Bondallaz, à M^{lle} Grand, inspectrice et présidente du comité d'organisation, et à tous ses collaborateurs. Après avoir adressé les traditionnels souhaits de bienvenue aux nouveaux maîtres, et après avoir déploré le départ de certains membres de l'arrondissement, M. Crausaz donna connaissance à l'assemblée de certaines communications de la Direction de l'Instruction publique, fixa l'horaire et le lieu des conférences régionales, traita la question de l'œuvre de la distribution du lait aux enfants des écoles primaires et parla longuement de la tenue des cours complémentaires.

Deux conférences seront données, au cours de l'hiver, aux membres du corps enseignant glânois par M. le D^r Dévaud sur des questions de méthode. Un cours de comptabilité pratique sera prochainement organisé à l'adresse des instituteurs glânois en vue de les guider dans l'enseignement de cette branche pour les cours complémentaires. Il sera présidé par M. Maillard, inspecteur de la Gruyère.

M. Crausaz invita les maîtres à prêter leur collaboration à l'œuvre méritante de *Pro Juventute*.

M. Morel, instituteur à Romont, et son collègue, M. Surchat, à Rue, avaient été appelés à exposer les grandes lignes du programme de l'enseignement de l'histoire, de l'instruction civique, de la comptabilité agricole destiné aux cours complémentaires. Les travaux présentés furent l'objet de félicitations méritées de la part de M. l'inspecteur.

M. Crausaz termina cette séance fructueuse en rappelant aux maîtres leurs devoirs d'éducateurs chrétiens et en stimulant leur zèle par la promesse de la récompense qui est réservée à celui qui sait se montrer digne de ce nom.

La deuxième partie de cette journée se passa dans l'une des salles spacieuses du Lion d'Or, qui avait été superbement décorée pour la circonstance. A midi et demi, eut lieu le banquet, excellemment servi par la famille Ecoffey. Plus de quatre-vingts convives, parmi lesquels se trouvaient de nombreux maîtres retraités, se serraient autour du vénéré jubilaire. A la table d'honneur, M. le préfet Bondallaz, M^{lle} l'inspectrice Grand, M. Chatton, directeur des Ecoles primaires de Romont et délégué de l'autorité communale, M. Rossier, ancien maître, entouraient le jubilaire. M. Philot, instituteur à Siviriez, dirigea le banquet.

M. Bondallaz, représentant de l'Etat, présenta à M. l'inspecteur Crausaz, au nom de la Direction de l'Instruction publique, les vœux et les félicitations de l'autorité.

M. Chatton, directeur des Ecoles, parla des relations toutes empreintes de cordialité qu'entretenait M. l'inspecteur et les autorités communales et scolaires de Romont.

M. Pittet, de Mézières, se fit l'interprète des maîtres retraités pour offrir à son ancien inspecteur un hommage de respectueuse sympathie et de reconnaissant attachement.

M. Pillonel, instituteur à Villaz-Saint-Pierre, fut chargé d'exprimer au jubilaire les vœux et souhaits du corps enseignant glânois.

L'enthousiasme fut à son comble lorsqu'on vit s'avancer auprès de la table d'honneur M^{lle} Chatton avec une magnifique corbeille de fleurs, pendant que quatre instituteurs faisaient hommage à M. l'inspecteur Crausaz d'un cadeau.

La chorale mixte du corps enseignant glânois, sous la direction de M. Piccard, exécuta une belle cantate composée par M. le préfet Bondallaz et mise en musique par M. Piccard.

Visiblement ému des manifestations de sympathie et des acclamations qui l'accueillaient au moment où il allait prendre la parole, M. l'inspecteur Crausaz remercia avec effusion. Il rendit hommage à son ancien maître, M. Rossier, en ce moment à ses côtés, et dont les bons exemples et les conseils salutaires furent déterminants dans sa carrière. M. Crausaz déclara qu'il n'avait qu'une part modeste dans l'œuvre de progrès de l'instruction entreprise dans son district. Il parla avec reconnaissance des faveurs visibles de la Providence, de l'appui constant du clergé et des magistrats, et des mérites du corps enseignant.

La fête se termina par le chant de l'hymne national.

Les vins d'honneur furent offerts par le Cercle catholique de la Glâne et par l'autorité communale de Romont, qui s'était fait représenter par un message de son président.

Saint Nicolas à la kermesse

Demain après midi, à 2 heures, saint Nicolas descendra à l'hôtel de Fribourg.

Il y avait une fois un méchant boucher qui s'appelait Cagnard. Avec la Cagnarde, sa femme, moins méchante mais qui tremblait de peur devant lui, il avait tué trois petits enfants qui allaient en pèlerinage. Il les avait mis au sel dans une cuve. Passant par là, saint Nicolas qui voit tout les avait découverts dans la saumure, ressuscités et rendus à leurs parents éplorés. Les trois petits garçons, qui n'avaient pas leur langue dans leur poche, racontèrent partout ce miracle éclatant et, depuis ce moment, tous les enfants de la terre vouèrent à saint Nicolas un amour indéfectible, qui s'est maintenu depuis le fond des siècles, à travers le moyen âge, la guerre et la crise. Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est que saint Nicolas leur rend au centuple cet amour. Il y a sept cents ans au moins qu'il vient à Fribourg. Autrefois, il descendait le Stalden ou le Pertuis avec une hotte énorme car il y avait, dans les maisons gothiques, beaucoup de petits drapiers et beaucoup de petits tanneurs.

Les enfants, c'est tout ce qu'il aime. Il aime aussi les jeunes filles puisqu'il a doté et marié le même jour trois demoiselles de Myre, en Asie Mineure. Mais ce n'est pas la même chose, ces mariages, c'est une exception. Il aime surtout les tout petits qui croient en lui, ceux qui ont encore leurs yeux de ciel et leurs âmes de cristal. Ceux qui lui tendent leurs bras ou qui ont un peu peur dans les jupes des mamans. Les plus beaux jouets viennent de lui, et aussi les plus fins bonbons. Il connaît le nom de chacun et, l'an passé, à la kermesse, il a grondé une petite Madeleine et un petit Pierre qui avaient tiré la langue, mais qui n'ont plus jamais recommencé depuis.

Demain, à l'hôtel de Fribourg, ce sera l'heure enchantée ! A 2 heures exactement, la porte s'ouvrira. Tous les petits écoliers de Fribourg seront là. Sous sa mitre d'or et son manteau de brocart, saint Nicolas passera, et de sa belle main où brille sa bague d'évêque, il bénira ce parterre ravissant de têtes blondes et de têtes brunes. A 3 h. 1/2, il reviendra pour les tout petits accompagnés des mamans, des mamans aussi émuës, aussi heureuses que les bambins eux-mêmes. Il y aura distribution gratuite de bonbons à tous, aux écoliers d'abord, aux tout petits ensuite. Les mamans ne payent pas d'entrée, les papas non plus ; et pas davantage les grandes sœurs, les oncles, les tantes, les maraines, tous ceux enfin qui ont une petite main dans la leur. L'entrée est de 50 c. par enfant.

Une belle fête en perspective, une radieuse fête, la fête du tout Fribourg enfantin, avec pêche, buffet, confiserie et le jeu passionnant de la petite souris blanche.

Radio et politique

On nous écrit :

Qui donc rédige les nouvelles de notre canton que publie la radio ? Je viens d'entendre l'émission du soir. On y annonçait que le Grand Conseil s'était occupé du redressement financier, et on ajoute simplement que « le groupe libéral radical a annoncé son intention de lancer un référendum pour une réduction du nombre des conseillers d'Etat et des députés, si l'on ne faisait pas droit à ses propositions ».

Cette communication, sous cette forme, paraît bien partielle. On peut en conclure et doit en conclure au dehors que la majorité se cantonne dans une opposition systématique aux mesures normales de redressement proposées par l'opposition, que celle-ci est seule décidée à poursuivre l'œuvre nécessaire d'assainissement. Pas un mot de la décision du groupe de prendre ses responsabilités dans l'exercice du pouvoir, de braver l'impopularité de certaines mesures !

L'autre jour, la radio annonçait, comme avec joie, la nouvelle que le déficit prévu dans notre budget dépassait 1,200,000 fr. Depuis lors, rien sur les mesures prises pour conjurer cette crise, sinon la menace du groupe radical, comme si c'était l'unique remède découvert.

La radio est-elle au service de la propagande libérale radicale ?

La restauration de l'église de Givisiez

On nous écrit :

Nous sommes étonnés de la petite rectification parue dans votre estimé journal de ce jour (13 novembre) concernant l'église de Givisiez.

Pour une mise au point impartiale, nous vous communiquons un extrait des conclusions du jury sur ce concours :

« Les experts se permettent les recommandations suivantes au conseil paroissial. L'étude qui répond le mieux aux conditions prévues au programme et au règlement est le projet *Sursum corda* (Genoud, architecte). Il conserve la presque totalité de l'édifice actuel et le caractère de l'église, tout en assurant la place nécessaire. La rigueur de notre climat demanderait que l'entrée fût au sud-est ; l'accès par le fond de l'église serait préférable.

« Le projet *Fiat* (Cuony, architecte), avec variante (tour) doit retenir l'attention du conseil de paroisse au cas où il pourrait disposer d'une somme supérieure à celle qui a été fixée dans le programme.

« Les autres projets ne sont pas retenus. »

Nouvelles de la dernière heure

LA QUESTION DES SANCTIONS

Milan, 14 novembre.

Les journaux s'occupent amplement de l'accueil réservé à la note du gouvernement italien sur la question des sanctions dans les diverses capitales.

Se basant sur des informations de Londres, le *Popolo d'Italia* fait part de l'impression que, bien que d'importants échanges de vues se poursuivent entre Paris et Rome, comme entre Paris et Londres, on a voulu du côté de la Grande-Bretagne éviter d'accentuer ou d'atténuer l'attitude prise par le gouvernement avant que la lutte électorale anglaise entrât dans sa phase décisive.

« Il est certain, écrit le journal, que le gouvernement britannique, après les élections, aura une liberté de mouvement dont il est privé depuis un mois, c'est-à-dire depuis le jour où il a décidé de profiter de l'adhésion formelle et apparente du parti travailliste à sa politique pour jouer la carte très hasardée des élections générales. »

Quant à la réponse à la note italienne, le *Popolo d'Italia* estime que le gouvernement britannique aurait préféré que les trente-six nations sanctionnistes se fussent mises d'accord pour envoyer une réponse collective au gouvernement italien.

« Une proposition dans ce sens aurait même été, paraît-il, transmise, hier mercredi, aux trente-cinq autres gouvernements intéressés, mais on croit que plusieurs gouvernements, principalement le gouvernement français, ont déjà déclaré qu'ils préfèrent répondre directement à l'Italie. »

Le correspondant de Paris à la *Gazzetta del Popolo* annonce que le Quai-d'Orsay, tout en attendant répondre directement à la note italienne, se concerterait avec le gouvernement anglais et avec les autres gouvernements des Etats sanctionnistes.

Rome, 14 novembre.

M. de Chambrun, ambassadeur de France, a été reçu hier après midi par M. Mussolini. On déclare que les deux hommes d'Etat ont eu un long entretien qui a porté sur la situation internationale en général. Il y a là une indication intéressante qui montre que les conversations entre les gouvernements de Rome et Paris auraient plus d'ampleur que celles qui se déroulent entre Rome et Londres, ces dernières se limitant à la Méditerranée.

Paris, 14 novembre.

Le Temps écrit :

« Il y a de puissantes raisons, de part et d'autre, pour que l'application des sanctions n'ait pas pour effet de fermer la porte à la conciliation, pour que toutes les bonnes volontés continuent à s'employer activement à mettre fin le plus rapidement possible à une crise dont tout le monde redoute les répercussions profondes sur la situation internationale. La note italienne affirme que le gouvernement de Rome a pris toutes les dispositions pouvant empêcher qu'un nouveau danger ne naisse de la situation actuelle ; elle fait ressortir que l'Italie n'a pas voulu jusqu'à présent se détacher de la Société des nations, malgré son opposition à la procédure suivie contre elle, « car elle désire éviter, est-il dit, qu'un conflit comme celui dont il est question ne donne lieu à de plus graves complications ». Il y a là des indications qui sont à retenir, en ce sens qu'elles peuvent constituer un point de départ pour des négociations ultérieures. Si l'Italie veut éviter des complications internationales, c'est qu'elle ne médite point de transformer, à la faveur de certaines circonstances spéciales, en crise générale ce qui est et doit rester un conflit local ; si elle a le désir de ne pas se retirer de Genève, c'est qu'elle admet, en principe, un règlement dans le cadre de la Société des nations, car on ne comprendrait pas sans cela sa présence au sein de la grande institution internationale. »

Paris, 14 novembre.

Sous le titre : *Amitiés écartelées, l'Homme libre* écrit au sujet de la note italienne relative aux sanctions :

« La France risque d'être prise entre deux feux, selon qu'elle appliquerait les sanctions avec rigueur, ou, au contraire, qu'elle apporterait quelque mollesse à leur mise en vigueur. Nous n'avons pas le droit de pratiquer une politique d'isolement. C'est pourquoi, fidèle au pacte, la France restera fidèle à ses engagements, aux côtés de ses amis.

« Nous voulons la conciliation préférable à la bataille. Nous voulons préserver l'avenir. L'Italie comprendra-t-elle ? »

Prise de possession de Makallé au nom du roi d'Italie

Milan, 14 novembre.

Le général de Bono a télégraphié qu'il a pris possession, au nom du roi d'Italie, de la ville de Makallé. Le général est arrivé dans cette ville accompagné du ministre Ciano qui était parti hier mercredi en avion d'Asmara.

La tactique du négus

Turin, 14 novembre.

L'envoyé de la *Gazzetta del Popolo* télégraphie du quartier général italien en Afrique orientale :

« L'ennemi a tenté, hier mercredi, d'attaquer nos lignes de communications sur le front droit des colonnes du corps indigène et sur le front gauche du corps d'armée du général Santini. Il y a eu des rencontres entre Ethiopiens et nos forces de protection. Les tentatives ennemies n'ont eu pour résultat que de laisser entre nos mains quelques prisonniers.

« Le ras Seyoum qui, jusqu'à ces derniers jours, était à 1 h. 1/2 de marche du mont Guondi, est signalé à présent en marche vers le sud. La région du Tembien peut être considérée maintenant comme perdue par le ras Seyoum. Nos colonnes sont arrivées à Addi-Rassi, à 1600 m. d'altitude, qui domine le passage de Celacecanu. »

Rome, 14 novembre.

L'envoyé du *Popolo d'Italia* estime que les Abyssins n'opposent pas de résistance considérable. Amba-Alagi, où des forces ennemies ont été concentrées, semble avoir été évacué, ces derniers jours, par de forts détachements.

« Les milieux compétents sont d'avis que, par cette tactique, le négus veut éviter des défaites partielles qui secoueraient encore plus son autorité et accéléreraient le démantèlement de l'Empire. Le gouvernement d'Addis-Abéba cherche à concentrer sur une ligne arrière les forces militaires de l'Empire autour du noyau de l'armée impériale qui compterait près de 40.000 hommes. L'empereur se trouve maintenant à Dessié. Il serait désormais résigné à la perte du Tigré, de la Dankalie et des zones d'Ulcaït et d'Uldeba. Son plan de mobilisation concentrique poursuit trois buts :

« 1° Maintenir intacte son armée de 40.000 hommes, bien armée, bien équipée, pour imposer son autorité aux chefs militaires et politiques ;
« 2° Eviter dans la mesure du possible une bataille afin de ne pas se trouver affaibli dans le cas de négociations directes ou indirectes avec l'Italie ;
« 3° Engager la bataille dans les conditions les meilleures, c'est-à-dire près des sources de ravitaillement, en éloignant, par contre, l'armée italienne de sa base naturelle qui est l'Erythrée. »

LES GRAVES INCIDENTS D'EGYPTE

Le Caire, 14 novembre.

(Havas.) — Au cours de l'incident (voir *Nouvelle du jour*) qui s'est produit à l'issue de la réunion tenue par le Wafd (parti nationaliste égyptien) la police, qui avait été assaillie par des manifestants, a fait usage de ses armes. Dix-neuf personnes ont été blessées, dont huit sont dans un état grave.

Paris, 14 novembre.

Les troubles d'Egypte occupent la première place dans les journaux.

L'Echo de Paris écrit :

« Le roi Fouad réussira-t-il à calmer le tumulte populaire pour un simple changement de premier ministre ? Sera-t-il aussi heureux qu'il y a cinq ans ? Ce n'est pas sûr. Naguère, quand il abattait le parlementarisme, il n'agissait pas en liaison avec Londres. Loin de là. Aujourd'hui, résistant à la rue, il a l'air de travailler pour le suzerain. Par contre, en 1935, une Angleterre bien plus résolue qu'en 1931 se dresse à l'arrière-plan. Tous les signes annoncent que, tiré de sa longue torpeur, le peuple anglais rétablira ses affaires. »

Le Petit Parisien écrit :

« Depuis des années, le parti wafdiste réclame l'indépendance nationale et ses revendications se sont traduites hier par de violentes bagarres, tant au Caire qu'en province. On se rend compte du grave problème qui se pose en Egypte pour la Grande-Bretagne si elle ne modifie pas la thèse récemment soutenue par sir Samuel Hoare. »

L'Ordre souhaite que les troubles prennent fin le plus tôt possible pour deux raisons de première importance : « Il est mauvais que les musulmans des pays de protectorat puissent croire qu'il est possible en période de crise de faire céder un grand pays occidental. La seconde, c'est que la persistance d'un état d'effervescence en Egypte compliquera la tâche de conciliation dans le conflit italo-éthiopien. L'Angleterre ne voudra pas risquer qu'on puisse faire croire aux Egyptiens qu'elle a, grâce à leur action, perdu la face en accordant des satisfactions à l'Italie. »

Les candidats catholiques dans les élections anglaises

Londres, 14 novembre.

Vingt-six catholiques siégeaient dans la Chambre expirante : 20 conservateurs, 4 travaillistes et 2 nationalistes du nord de l'Irlande.

Trente-neuf catholiques sont candidats dans les élections de ce jour, dont 17 anciens députés et 22 aspirants députés.

Les quatre députés catholiques travaillistes sont de nouveau candidats. Il y a douze nouveaux candidats catholiques de ce parti ; 18 conservateurs, 3 libéraux et deux Irlandais qui ont dû prendre vis-à-vis de leurs électeurs l'engagement de ne pas siéger aux Communes, en manière de protestation contre l'assujettissement de l'Irlande du nord à la couronne britannique.

Le député travailliste catholique Tinker, de Leigh (Lancashire) a été proclamé élu sans concurrent. Il siège depuis 1923. C'est un ancien mineur qui a commencé à travailler dans les mines à l'âge de 10 ans.

Le budget français devant la commission des finances

Paris, 14 novembre.

Poursuivant la discussion budgétaire, la commission des finances a adopté hier matin les crédits de la marine militaire. Le rapport indique que l'augmentation des crédits n'est que la conséquence immédiate de l'évolution de la situation internationale au cours des dix derniers mois. Les crédits proposés par le gouvernement ont été acceptés avec quelques modifications.

La commission a abordé ensuite l'examen du budget de l'agriculture. Les premiers chapitres ont été votés avec quelques modifications. La commission terminera ce matin la discussion de ce budget et abordera celui de la guerre.

La dernière culbute d'un politicien acrobate

Berlin, 14 novembre.

Le bourgmestre de Berlin, M. Sahn, est sous le coup d'une enquête en vue de son exclusion du parti nationaliste-social pour avoir fait des achats dans des magasins juifs.

M. Sahn est un ancien libéral, du parti Stresemann, qui a été, de 1920 à 1929, président du Sénat de Dantzig. Evincé de son poste par les nationalistes, il devint avec l'aide des socialistes, alors maîtres de Berlin, bourgmestre de la capitale. En 1932, il présida le comité qui patronnait la candidature présidentielle de Hindenburg contre celle de Hitler.

En février 1933, M. Sahn se convertit au hitlérisme pour garder sa fonction ; mais on lui adjoignit un commissaire nazi pour le contrôler. Sa destitution paraît inévitable.

L'opportunisme de M. Roosevelt

New-York, 14 novembre.

(Havas.) — M. Roper, ministre du commerce, a fait un important discours sur la politique économique du gouvernement, au cours d'une réunion de l'association des fabricants de denrées alimentaires. Il a déclaré que, si dans la pratique, la nécessité d'apporter certaines modifications aux lois existantes se faisait sentir, ces changements ne pourraient tendre qu'à améliorer les rapports entre le gouvernement et le commerce. Le nouveau programme du département du commerce a pour but de venir en aide à l'industrie et au par la collaboration du gouvernement à la résolution des problèmes particuliers.

Dans les milieux bien informés, on croit que ce discours aurait été approuvé par le président Roosevelt et qu'il aurait ainsi une grande importance politique en ce sens qu'il indiquerait une nouvelle orientation du cours économique dans le sens conservateur.

AUTOMOBILISME

Le Salon de Genève

Le 13^{me} Salon international de l'automobile et du cycle, à Genève (20 au 29 mars 1936), est assuré d'un succès aussi éclatant que les précédents.

Les demandes d'admission sont, en effet, presque toutes en possession du Secrétariat général, alors que le délai d'inscription échoit seulement demain, 15 novembre.

Changes à vue

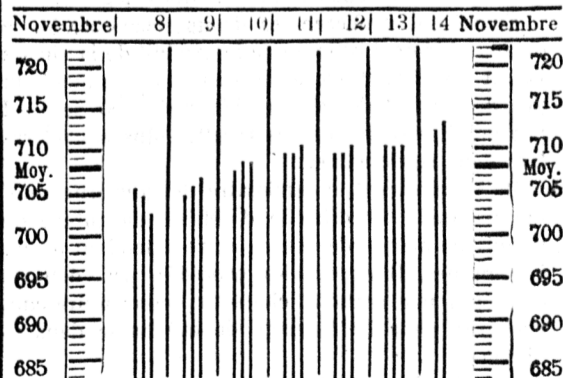
14 novembre

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 20	20 30
Londres (1 livre st.)	15 09	15 19
Allemagne (100 marcs or)	123 40	123 90
Italie (100 liras)	24 85	25 05
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	12 65	12 80
New-York (1 dollar)	3 05	3 10
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belges)	51 80	52 10
Madrid (100 pesetas)	41 85	42 15
Amsterdam (100 florins)	208 70	209 10
Budapest (100 pengö)	—	—

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

14 novembre, 8 heures du matin

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE

Novembre	8	9	10	11	12	13	14	Novembre
7 h. m.	3	3	5	2	5	6	4	7 h. m.
11 h. m.	10	10	10	9	10	10	8	11 h. m.
7 h. soir	5	8	7	7	9	10	7	7 h. soir

Temps probable

Zurich, 14 novembre, 11 h. du matin.

Nuageux à éclaircies. Assez doux.

FRIBOURG GRAND CONSEIL

Séance du 13 novembre

Présidence : M. Grand, président

Le budget

Rapporteur : M. Bays.

On reprend la discussion de l'entrée en matière sur le budget.

M. Bartsch dit que le déficit du budget a été une surprise pour beaucoup. Malheureusement, on doit constater que la crise et ses conséquences ont déterminé un changement profond de la situation. S'il en est de même dans d'autres cantons et dans les Etats qui nous avoisinent, ce n'est pas une raison pour que nous ne fassions pas un effort. D'ailleurs, on réagit partout. Ainsi, dans le canton de Berne, on a décidé des augmentations importantes des ressources fiscales. On a compris que, pour éviter la dévaluation, il fallait faire des sacrifices, afin de rétablir l'équilibre financier.

On propose d'abord des compressions de dépenses, qui, selon M. Bartsch, sont réalisées au détriment des communes, des caisses-maladie et des fonctionnaires. Quant à l'augmentation des droits régaliens et la création de nouveaux impôts, ils rapporteront une somme de 600,000 francs.

M. Bartsch souligne l'acte du gouvernement qui a abandonné le douzième de son traitement. Il préconise une réforme administrative complète. Jusqu'à maintenant, le Conseil d'Etat s'est opposé à cette réforme, mais il semble que, maintenant, on envisage la question avec plus de sympathie.

Le groupe radical demande que le Conseil d'Etat présente des propositions pour la revision partielle de la constitution. Il estime que le nombre des inspecteurs forestiers et des inspecteurs scolaires est trop élevé. Le nombre des cantonniers pourrait être réduit. Toute une série de mesures sont à envisager, pour augmenter les économies.

M. Bartsch dit que le groupe radical ne s'opposera pas à l'entrée en matière, à condition qu'on propose des réformes administratives.

Il demande que les membres du parti radical ne soient plus systématiquement écartés des fonctions publiques.

M. Magnin estime qu'il est difficile de demander de nouveaux impôts. On pourrait faire des économies dans les établissements d'Etat.

M. Clément voudrait voir les députés consentir à diminuer leurs jetons de présence. Il estime qu'on devrait augmenter les amendes et les taxes sur la danse.

M. Bays, rapporteur, commente les remarques de M. Bartsch et montre les dangers de la dévaluation. Quant à la réforme administrative, il faut faire observer que le but du Conseil d'Etat a été d'obtenir le redressement immédiat des finances. Il énumère quelques-unes des raisons qui s'opposent à une réorganisation administrative complète.

Quant à la question de la participation de la minorité aux fonctions publiques, M. Bays fait remarquer que le parti radical, dans l'administration de la ville de Bulle, n'a pas montré un si généreux intérêt aux conservateurs, qui n'ont jamais senti passer sur eux le souffle des faveurs officielles.

M. Bays rappelle que les jetons de présence ont déjà été diminués de 8 à 6 fr. pour les députés de la ville; il en a été de même pour les députés de la campagne.

Le rapporteur est d'accord sur l'augmentation des amendes, qui sont souvent trop faibles, en particulier celles qui concernent la circulation.

M. Chatton, commissaire du gouvernement, expose les dangers de la dévaluation, qui atteint les créanciers de l'Etat et qui est un moyen peu honnête pour celui-ci de se décharger d'une partie de ses dettes.

Au sujet de la réduction du nombre des conseillers d'Etat, M. Chatton estime que l'économie ne serait pas considérable et rappelle les termes du message du Conseil d'Etat. La question sera reprise en février.

M. le commissaire du gouvernement est heureux de la décision du groupe radical de voter l'entrée en matière.

Au sujet des amendes, M. Chatton fait remarquer que les préfectures ont été invitées à appliquer plus sévèrement les sanctions légales.

En ce qui concerne les droits régaliens, M. le docteur Clément estime que le produit de la chasse paraît insuffisant. On a été surpris notamment du peu de rapport des chasses affermées. Ne serait-il pas possible d'obtenir des recettes plus considérables dans ce domaine.

M. Vonderweid, commissaire du gouvernement, montre qu'il est difficile d'obtenir davantage de permis de pêches de chasse, ceux-ci tendant plutôt à diminuer. Il expose les procédés peu délicats employés par certains chasseurs pour nuire aux enchères pour l'affermage de la chasse dans la Singine.

Au sujet des patentes, M. le rapporteur demande pourquoi on enregistre une diminution du produit des patentes, alors que le nombre des colporteurs semble augmenter tous les jours.

M. Bovet, directeur de la police, explique que, si le nombre des patentes ordinaires de colportage a augmenté, celui des grandes patentes, pour commerce ambulatoire ou débailage, ont diminué dans de notables proportions.

Direction des finances

M. Spicher estime que certaines grandes entreprises commerciales ou certains grands magasins de vente, qui n'ont pas leur siège dans le canton, ne payent pas des impôts correspondant à leur importance. Il demande s'il ne conviendrait pas, pour ces maisons, dont la classe moyenne sent durement la concurrence, d'appliquer un impôt sur le chiffre d'affaires. Ce serait plus équitable que de se contenter de l'impôt sur le bénéfice, qu'on réduit souvent par des moyens artificiels.

M. Colliard dit qu'on devrait être tolérant à l'égard des campagnards qui pratiquent eux-mêmes la vente ou l'achat de leur bétail.

M. Bartsch croit qu'on devrait, pour le moment, se contenter des économies et ne pas rechercher par des charges fiscales de nouvelles ressources. Il insiste sur l'utilité d'une diminution du Conseil d'Etat et des rouages administratifs.

M. Barras exprime sa satisfaction du fait que le Grand Conseil a imposé le contribuable de Lossy, qui avait échappé jusqu'à maintenant à l'impôt sur le produit du travail.

M. Chatton, commissaire du gouvernement, montre que le fisc agit avec toute la vigueur souhaitable à l'égard des entreprises tentaculaires. Mais il se heurte à la jurisprudence fédérale, qui a posé le principe de l'imposition de ces entreprises à leur siège central. Il promet cependant d'étudier la question de l'impôt sur le chiffre d'affaires, auquel on a déjà songé dans les sphères fédérales.

M. le commissaire du gouvernement dit qu'il a toujours été tolérant à l'égard des paysans dont M. Colliard a pris la défense. Il montre que l'affaire Pulver a pu être liquidée au mieux des intérêts de l'Etat.

En ce qui concerne les propositions de M. Bartsch, il y aura lieu de les examiner, au moment de la discussion du décret sur les économies.

M. le docteur Clément estime qu'on devrait frapper d'une taxe les marchandises qui sont livrées directement au dehors.

M. Chatton, commissaire du gouvernement, montre combien il est difficile de réaliser ce vœu, vu la constitution qui nous régit.

M. le docteur Clément dit qu'on devrait doubler le minimum des amendes.

M. Bartsch défend la danse, qu'il assimile à un sport.

A la section des dépenses, au chapitre de l'administration générale, M. le rapporteur Bays rappelle que les députés ont déjà fait un sacrifice il y a deux ans.

M. Page, d'Orsonnens, trouve que les députés devraient encore faire un sacrifice.

Le Conseil d'Etat ne voulant pas s'occuper de cette question, aucune proposition précise n'est formulée.

Aux frais généraux, M. Bays demande si on ne réaliserait pas une économie en construisant une centrale téléphonique à la chancellerie.

M. le docteur Clément estime que certaines régies d'Etat font trop de luxe de papier pour la publication de leurs rapports.

M. Chatton, commissaire du gouvernement, montre que des études ont été faites en ce qui concerne l'installation d'une centrale téléphonique. Le système a paru trop coûteux et sans rapport avec les économies qu'on pourrait réaliser. Il dit que des économies ont été faites en ce qui concerne les impressions. Certaines publications, envoyées au dehors, doivent cependant avoir une certaine allure.

Instruction publique

M. Lippacher lit un article d'un journal bâlois où il est question de conférences faites près de Constance par des professeurs, notamment par M. Erhardt, professeur à l'université de Fribourg. Il demande si l'activité politique de celui-ci est compatible avec ses fonctions officielles et si on ne devrait pas agir dans le même sens que les autorités bernoises, qui ont congédié un professeur, à la suite de certains incidents.

M. le docteur Clément voudrait savoir où en est l'édition du Glossaire des patois de la Suisse romande, pour laquelle, chaque année, on prévoit près de 1000 francs.

M. Piller, commissaire du gouvernement, dit que le Glossaire constitue un travail long et délicat, qui nécessitera encore de nombreuses années. Cette publication intéresse particulièrement notre canton, où beaucoup de personnes parlent encore le patois.

M. le commissaire du gouvernement dit que le cas signalé par M. Lippacher ne saurait être comparé à celui de Berne, où le personnage en cause occupait une charge officielle dans le parti nationaliste-social et se livrait à une activité incompatible avec ses fonctions. On ne peut pas empêcher un professeur de faire des conférences à des étudiants.

Justice, cultes, communes et paroisses

Après quelques explications de M. Bernard Weck sur la réforme des cours d'assises qui est envisagée, M. Auderset se plaint de la publicité faite aux débats judiciaires par les journaux. Il faudrait s'abstenir, selon lui, de publier les comptes rendus des procès et ne jamais faire mention du nom des agents de police qui ont travaillé à une arrestation ou à la découverte d'un délit.

M. Spicher estime que le Grand Conseil n'est pas l'instance voulue pour de telles doléances, et revendique pour les journaux le droit de juger ce qu'ils doivent dire à leurs lecteurs. Il montre que la presse fribourgeoise a toujours eu une attitude réservée en ce qui concerne les crimes et les délits, et qu'elle s'est toujours gardée de faire une réclame tapageuse aux malfaiteurs.

M. Bernard Weck, commissaire du gouvernement, estime, comme M. Spicher, que le Grand Conseil n'a pas à s'inquiéter des affaires traitées dans les journaux.

Une pétition

M. Lippacher fait rapport sur une pétition d'un ancien employé de la chancellerie, nommé Louis Aebly, congédié il y a quelques années, à la suite d'une faute grave, et qui demande sa réintégration dans le corps des fonctionnaires.

La commission des pétitions propose de ne pas entrer en matière.

Il en a été ainsi décidé.

Budget de l'Université

Rapporteur : M. Ackermann.

M. le rapporteur souligne que le déficit prévu est de 21,000 fr., mais qu'il paraît impossible de le réduire, de fortes compressions ayant déjà été effectuées.

M. Piller, commissaire du gouvernement, montre qu'on ne peut faire davantage dans la voie des économies, sans compromettre la bonne marche de l'Université.

Au sujet des constructions projetées, M. Piller expose que les locaux actuels de la Faculté des sciences sont devenus insuffisants, par suite du nombre croissant d'élèves, notamment de ceux qui se destinent à la carrière médicale. On doit à chaque instant refuser des étudiants, d'autant plus que les élèves sont obligés, maintenant, de faire un stage plus prolongé au laboratoire.

C'est alors qu'est intervenue l'Association des Amis de l'Université, qui a mis des ressources à la disposition de l'Université, pour les constructions que celle-ci doit édifier le plus tôt possible. Ces constructions, outre les avantages qu'elles présentent en ce qui concerne le développement de la Faculté des sciences, permettront d'occuper de nombreux ouvriers et maîtres d'état, qui seront appelés à édifier l'œuvre dont les plans seront mis au concours entre les architectes. C'est ainsi que, déjà maintenant, quelques chômeurs sont occupés constamment à l'aménagement du jardin botanique, réclamé depuis longtemps par les professeurs de la Faculté des sciences.

M. Bartsch demande que le jardin botanique soit ouvert au public.

M. Colliard voudrait que les autres cantons catholiques participassent aux frais occasionnés par l'Université.

M. Chassot remercie M. le commissaire du gouvernement de ses explications. Il exprime le vœu que le plan des nouvelles constructions soit soumis au Grand Conseil, puisque ces constructions seront édifiées sur un terrain appartenant à l'Etat.

M. Piller, commissaire du gouvernement, dit que le public aura accès au jardin botanique. Il rappelle à M. Colliard que les catholiques suisses ont déjà fait un bel effort en faveur de notre Université, qui ne reçoit que 100,000 fr. par an de l'Etat.

M. le commissaire du gouvernement dit qu'on songe sérieusement à un bâtiment universitaire proprement dit. Le collège Saint-Michel, qui occupe déjà les salles du Lycée, se trouve à l'étroit dans ces locaux. Il aurait besoin que l'Université lui abandonnât l'usage de tout le Lycée. C'est dire qu'il faut envisager la question sérieusement. On ne peut pas prier le Collège d'ouvrir des salles ailleurs; notre établissement cantonal doit demeurer tout entier sur la colline, où son fondateur l'a situé. Là encore, les Amis de l'Université interviendront.

Le budget est adopté.

La séance est levée à 12 h. 10.

Séance du 14 novembre

Le Grand Conseil a examiné ce matin les budgets de l'Ecole de laiterie et de l'Institut agricole de Grangeneuve.

M. Benninger a fait rapport au nom de la commission d'économie publique.

Diverses observations ont été présentées auxquelles M. Quartenoud a répondu.

Une belle soirée en perspective

C'est dimanche, 17 novembre, dans la grande salle de la Brasserie de l'Epée, nouvellement restaurée, qu'aura lieu le loto annuel de la Cæcilia, chœur mixte de la paroisse de Saint-Jean. Cette soirée, comme chaque année, sera agréablement d'intéressantes productions. De beaux et nombreux lots feront la joie des heureux gagnants.

Le chœur mixte de Saint-Jean, composé de membres vétérans qu'entoure une belle phalange de jeunes, se dévoue à rehausser la beauté des offices religieux. Il ne peut y arriver que grâce à un travail assidu, qui demande de la part de la direction et des membres de nombreux sacrifices et des efforts constants. Que tous ceux qui s'intéressent à cette méritante société se donnent rendez-vous dimanche soir, à 20 h. 1/2, à l'Epée, et y amènent leurs amis.

La Cæcilia saisit l'occasion de présenter ses sincères remerciements à tous ses généreux donateurs.

Conseil d'Etat

Séance extraordinaire du 12 novembre

Le Conseil nomme M. Jean Terrier, docteur en sciences, à Fribourg, professeur agrégé à la Faculté des sciences de l'Université; M. Wilhelm Ellenberger, pasteur à Fribourg, aumônier réformé de la prison centrale; M. Jean Gobet, charpentier, à Guin, taxateur suppléant du district de la Singine.

Pour les prisonniers du silence éternel

On nous écrit :

Sur la colline du Guintzet, qui domine Fribourg, il est de petits malheureux sur qui pèse l'éternelle absence de bruits et des sons. Ils n'ont jamais entendu la chanson des mères sur leurs berceaux, ni la parole qui sort des lèvres qui remuent, ni la musique des violons dont l'archet danse sous leurs yeux, ni le fracas du tonnerre, dont l'éclair les a éblouis. Ils ne connaissent pas et ne connaîtront jamais les gazouillis des nids, l'appel d'un ami, l'écho des mortiers aux jours de fête, les harmonies des cuivres dans les cortèges, le grondement des trains, les coups de doigt timides du pauvre qui frappe à la porte.

L'Institut du Guintzet s'applique avec succès à ouvrir à ces malheureux une fenêtre sur le pays de la parole. Ils apprennent à lire les mots sur les lèvres, ils arrivent ensuite à les prononcer à leur tour. On enfonce la porte du cachot d'effrayant silence où, sans avoir commis de crime, ils sont enfermés dès leur naissance.

Une Association, l'Association Saint-Joseph, s'occupe de venir au secours de ceux d'entre eux dont les parents ne peuvent payer la pension. Elle prie de l'aider quelque peu. Elle adresse un appel confiant aux enfants de nos écoles qui ont le bonheur d'entendre la voix de leurs camarades, aux parents, aux maîtres d'école, aux membres du clergé et à tous ceux qui savent encore se pencher sur les misères muettes qui nous entourent, surtout sur les infirmités des petits, et elle espère que la quête de dimanche prochain prouvera une fois de plus la pieuse générosité du peuple fribourgeois.

Nos artisans

On peut voir exposés, dans les vitrines des magasins de la Belle Jardinière, à la place de la Gare, à Fribourg, deux travaux d'art, soit deux cache-pots en cuivre repoussé, et façonnés par M. Ernest Sapin, rue de l'Industrie. Ces deux œuvres font honneur à leur auteur.

Nos photos d'hier

Les deux photographies du Chalet de la Ligue contre la tuberculose, à Pringy, sont de M. Simon Glasson, l'habile photographe bullois.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Tribunal de la Sarine

Hier mercredi, le tribunal correctionnel de la Sarine a siégé sous la présidence de M. Guillaume Weck.

F. C., récidiviste, avait dérobé une bicyclette posée sur le bord d'un trottoir, à Fribourg. La machine fut retrouvée et C. fut condamné correctionnellement à trois mois de prison.

E. D. achetait dans les pharmacies de Fribourg divers herbages et tisanes pour des prix modiques. Il s'en allait ensuite à la campagne colporter ces herbages comme étant des panacées universelles. Il réclamait aux acheteurs des prix vraiment exorbitants. L'un de ceux-ci avertit la police qui arrêta le fraudeur, qui a passé plusieurs fois déjà devant les tribunaux. Il fera trois mois de prison et payera les frais pénaux.

Le 4 août passé, un accident mortel de motocyclette était survenu entre Autigny et Chénens. Sur la motocyclette se trouvaient deux personnes : Hubert Sapin, âgé de 17 ans, d'Autigny, qui conduisait, et M. Albert Dafflon, âgé de vingt-sept ans, qui se trouvait sur le siège arrière. En débouchant du chemin du Saulgy, à Autigny, sur la route de Cottens à Chénens, la motocyclette alla se jeter contre une autre motocyclette, sur laquelle se trouvaient des ouvriers de Lausanne. Les quatre motocyclistes furent projetés sur le sol. Trois d'entre eux purent se relever, mais le malheureux Albert Dafflon, qui portait une large plaie à la tête, mourut une heure après l'accident, des suites d'une fracture du crâne.

L'action judiciaire relative à cet accident, dans lequel était impliqué M. Hubert Sapin, accusé d'homicide par imprudence, fut évoquée devant les juges de la Sarine. Après les préliminaires d'audience, le tribunal s'est rendu sur les lieux pour procéder à une vision locale. Puis les juges sont rentrés en séance. M. l'avocat Ernest Lorson a plaidé pour son client, Hubert Sapin, et le jugement suivant a été rendu :

Hubert Sapin a été acquitté du chef d'homicide par imprudence. Par contre, il a été condamné à une amende de 200 francs et à tous les frais pénaux, parce qu'il circulait sans permis, sans plaque et sans assurance.

LES SPORTS

Le championnat suisse de football

Voici comment sont fixés les matches de championnat de 1^{re} ligue qui ont été renvoyés : 17 novembre, Erlenkon-Chiasso; 24 novembre, Urania-Granges; 22 décembre, Granges-Cantonal, Porrentruy-Montreux, Kreuzlingen-Zurich et Schaffhouse-Seebach.

RADIO

Vendredi, 15 novembre

Radio-Suisse romande
12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo-concert. 13 h., *Le billet de midi*. 13 h. 30, gramo-concert. 16 h. 30 (de Zurich), émission commune. 18 h., l'heure des enfants. 18 h. 30, communiqué de l'O. N. S. T. et prévisions sportives de la semaine. 18 h. 55, *Hstinking, capitale du Mandchoukouo*, causerie. 19 h. 10, quelques disques. 19 h. 15, *La semaine au Palais fédéral*. 19 h. 30, quelques disques. 19 h. 35, radio-chronique. 19 h. 55, le bulletin financier de la semaine. 20 h. 10, théâtre gai par la troupe du Casino-Théâtre. 21 h. 20, dernières nouvelles. 21 h. 30, concert par la *Mandolinata genevoise* et le *Liederkrans Concordia*. 22 h., le quart d'heure de l'auditeur. 22 h. 15, *Les travaux de la Société des nations*.

Radio-Suisse allemande
12 h., chants, airs et duos. 12 h. 40, concert varié. 16 h. 30, émission commune; *Symphonie inachevée en si mineur*, de Schubert, interprétée par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 19 h. 20, cours de langue française. 21 h. 10, concert récréatif par l'Orchestre Radio-Suisse allemande.

Radio-Suisse italienne
13 h. 5, concert par le *Terzetto romantico*. 19 h., concert d'orchestre. 20 h., soirée organisée par les auditeurs.

Stations étrangères
Radio-Paris, 12 h. 15, concert symphonique. 21 h. 45, festival Reynaldo Hahn. 23 h. 45, concert de nuit. Paris P. T. T., 21 h. 30, émission fédérale littéraire et dramatique. Strasbourg, 20 h., petit concert d'orchestre. Bruxelles, 21 h., concert d'orchestre symphonique. Königswusterhausen, 18 h., retransmission de l'Opéra allemand de Berlin: *Les maîtres chanteurs de Nuremberg*, opéra en trois actes, texte et musique de Richard Wagner. Stuttgart, 22 h. 30, concert récréatif par l'orchestre municipal d'Ulm. Vienne, 19 h. 25, retransmission de l'Opéra de Vienne: *Cavalleria rusticana*, opéra en un acte, musique de Mascagni; *Pailleasse*, drame en deux actes et un prologue, de Leoncavallo.

Télédiffusion (réseau de Sottens)
6 h. 30, Stuttgart-Königsberg, concert matinal. 8 h., Paris P. T. T., revue de la presse. 11 h. à 12 h. 25, Strasbourg, musique légère. 12 h., concert d'orchestre. 14 à 15 h. 30, Grenoble-Lyon, informations. Orchestre. 15 h., disques. 16 h. à 16 h. 29, Francfort, petit concert. 22 h. 35 à 23 h. 30, Paris P. T. T., *La Massière*, comédie de Jules Lemaitre. 23 h. 30 à 1 h. 15, Radio-Paris, radio-journal. 23 h. 45, concert de nuit.

Le secrétaire de la Rédaction: Armand Spicher.

La beauté de votre coiffure est précieuse

soyez prudente et ne la confiez qu'à la spécialiste réputée, qui vous garantira des soins impeccables.

Adressez-vous sans hésiter au
Salon Eggimann
en face du Continental Tél. 860

Retenez bien cette date!!

Samedi le 23 novembre
Soirée de La Landwehr
au LIVIO

**Décoration féerique de la salle
Une nuit sous les tropiques**

Si ça ne gaze pas...

confiez votre voiture à des mécaniciens expérimentés qui la mettront parfaitement au point à peu de frais.

Henseler Frères, mécaniciens
Rue du Nord Tél. 8.15



Grand cours de tricotage à la main
Tous les mardis et jeudis après midi.
Tous les jeudis soir.
Gratis pour tous nos clients.
Halle aux Laines, Pérolles, 19 Fribourg

†
L'office de trentième pour le repos de l'âme de
Monsieur Aloys ZEHNTNER
aura lieu vendredi, 15 novembre, à 8 h. ½, à l'église de Saint-Maurice.

Le corps de musique de Landwehr fait part du décès de son regretté membre honoraire

Monsieur Emile LAUBER
compositeur
L'enterrement, sans suite, aura lieu jeudi, 14 novembre.
Culte au temple de Saint-Aubin (Neuchâtel), à 14 h. 30.

Les familles Pierre Monti, à Fribourg, et Barbey, à Granges-Paccot, et M. l'abbé Léon Barbey, à Hauterive, adressent leurs remerciements émus à toutes les personnes, ainsi qu'aux sociétés qui leur ont témoigné de la sympathie dans le deuil cruel qui vient de les frapper.

SNOW BOOTS

dames, à boucles Fr. 4.90
dames, crémallères Fr. 6.90
dames, Bottillons Fr. 9.80
Enfants, boucles Fr. 3.90
messieurs Fr. 7.90

J. Kurth
FRIBOURG, 51, rue de Lausanne
2, rue de Lausanne

Le Calendrier St-Paul 1936

L'exemplaire broché en un petit livre Fr. 1.20
Le bloc sans carton » 1.20
Le bloc collé sur carton » 1.60

LIBRAIRIES ST-PAUL, Fribourg

DOMAINE

A vendre beau domaine de 20 poses de terrain de première qualité, avec beau verger et bien situé, avec un peu de forêt dans les bordures, à 15 minutes d'une gare, avec bâtiment remis à neuf, lumière électrique, pont de décharge, fosse à purin avec vanne, fontaine à l'abri avec eau intarissable et four à pain. — S'adresser sous chiffres P 41453 F, à Publicitas, Fribourg.

AU COQ D'OR Comestibles S. A.

- Pérolles, 8. Tél. 15.54.
Pour vendredi: Grande vente de poissons frais. Cabillaud du nord extra 1.10
Filets de cabillaud 1.—
Colin français 1.90
Solettes 1.80
Soles, portion 1.90
Saumon du Nord 2.10
Filets danois 1.10
Bondelles de Neuchâtel (vidées) 1.65
Palées 2.—
Perches 1.30
Brochets 1.60
Marchandises de tout premier choix, extra fraîches. Banc aux Cordeliers, vendredi matin. — Pr samedi, Poulets extra, lapins, pigeons, lièvres, chevreuils. Conditions très avantageuses. — Banc au marché (rue des Epouses).

Imprimerie St-Paul
Faire-part

Jeune fille connaissant le service, demande place de

Sommelière
libre tout de suite. Bons certificats à disposition. S'adresser sous chiffres P 41456 F, à Publicitas, Fribourg.

Le moment est venu d'acheter un RADIO

ou d'échanger votre ancien poste. Demandez les prospectus, offres et essais gratuits!

18 mois de crédit, escompte au comptant. Installations soignées garanties sur chaque poste.



PHILIPS BIENNOPHONE INGELN MEDIATOR etc.

de 195.- à 550.- etc.

Adressez-vous ou écrivez à:

L. Von der Weid

29, rue de Lausanne — Fribourg

CAPITOLE

A TARIF REDUIT CE SOIR, à 20 h. 30 DERNIERE REPRESENTATION de **LES MISÉRABLES** (1re époque)

DÈS DEMAIN: Le plus beau, le meilleur, le dernier film de SHIRLEY **LE PETIT COLONEL** avec LIONEL BARRYMORE

Téléphone 1300

24 nouveau 24 35 Cts

Révocation de vente

La vente aux enchères publiques de bétail et chédail, annoncée pour le 20 novembre, à 1 h. de l'après-midi, au domicile de François Sugnaux, à Villarsel-le-Gibloux, est révoquée

AU ROYAL

Ce soir, à 20 h. 30 dernière représentation

du grand film français **CRIME et CHATIMENT**

Dès demain: Peter Lorre, l'inoubliable créateur du « Maudit » dans **L'HOMME QUI EN SAVAIT TROP** Un film policier d'une puissance inoubliable!

ON DEMANDE

pour Noël, un

Garçon

de 16 à 17 ans, pour aider aux travaux de la campagne. 15519 S'adresser à M. Aloys Vorlet, VILLENEUVE (Broye).

JEUNE HOMME

sachant traire et faucher, cherche place dans famille cath. où il aurait l'occasion d'apprendre le français. 41447 Entrée à Noël ou Nouvel-an. S'adresser à P. Heiter, agriculteur, Cormondes.

Personne

de confiance demande des journées ou des heures pour lessive et nettoyage. S'adresser sous chiffres P 41455 F, à Publicitas, Fribourg.

Jeune fille

22 ans, sachant les deux langues, cherche place comme sommelière ou fille de salle. Entrée tout de suite. S'adresser à Mlle F. Maitre, 4, Tivoli, Fribourg.

Obésité

Messieurs, combattez cet embonpoint par le port d'une ceinture ventrière de 1re qualité. Très bas prix. Envois à choix. Indiquer tour de l'abdomen. R. Michel, spécialiste, Mercerie, 3, Lausanne.

L'exploitation en grand, d'un

article suisse patenté

nouveauté, se vendant facilement, à remettre à représentant sérieux et capable. Très grandes possibilités de gain. — Offres s. chiffres Lc 10516 Z, à Publicitas, Zurich.

POISSONS

EXTRA FRAIS

Vendredi et Jeudi après midi: GRANDE VENTE

la livre	la livre
Filet de Cabillaud 1.—	Soles fraîches 1.80
Filet extra blanc 1.20	Bondelles fraîches
Filet de Colin 1.60	de Neuchâtel, vidées 1.60
Cabillaud Français 1.—	Ferras vidés 1.80
Cabillaud blanc 1.20	Brochets frais 1.60
COLIN, SAUMON FRAIS, BONDELLES, PERCHES MOULES, HUITRES et toutes spécialités ESCARGOTS préparés la dz. 1.20	

(Grand choix en gibier frais, volailles)

Au Faisan Doré

J. ALLEN
Rue du Tir, 15 Tél. 9.37
Service à domicile Expéditions

Actuellement exposition de nos nouveaux modèles

RADIO 1936

Le choix le plus grand — Le service le plus soigné par technicien diplômé.

Notre grand succès: **LE PHILETTE à Fr. 195.—**

Derniers modèles **PHILIPS**, à Fr. 320.— 365.— etc...

Deux modèles nouveaux avec ondes extra courtes signés **TELEFUNKEN Fr. 335.— & 395.—**

Sur tous ces appareils, 12 mois de crédit.

RADIO — GRAMO — DISCOPHONES PICK — UP.



Au Disque d'Or

66, rue de Lausanne — Ch. Rivier

Coupon à détacher et envoyer à:
AU DISQUE D'OR — Fribourg
Veuillez me renseigner sur le Radio modèle: _____
Nom: _____
Adresse: _____

de la première
à la dernière
» bouffée «

toujours le même plaisir

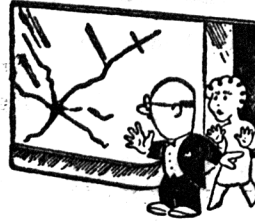
grâce au mélange homogène
au papier combustible
au bourrage régulier
de la „Cigarette
de Jubilé“



20 cig. fr. 1.-

13/13

On cherche à placer, dans
famille catholique, un
Jeune homme
de 15 ans, pour aider dans
le commerce comme gar-
çon de courses ou autres,
où il aurait l'occasion d'ap-
prendre le français.
Ecrire s. chiffres P 6137 W,
à Publicitas, Winterthour.



Mademoiselle,
téléphonez tout de suite au
N° 13.57
J. Muller-
Daley
Pérolles, 11 Fribourg
qui vous la remplacera
immédiatement. 60-5

On demande à acheter
des 1457

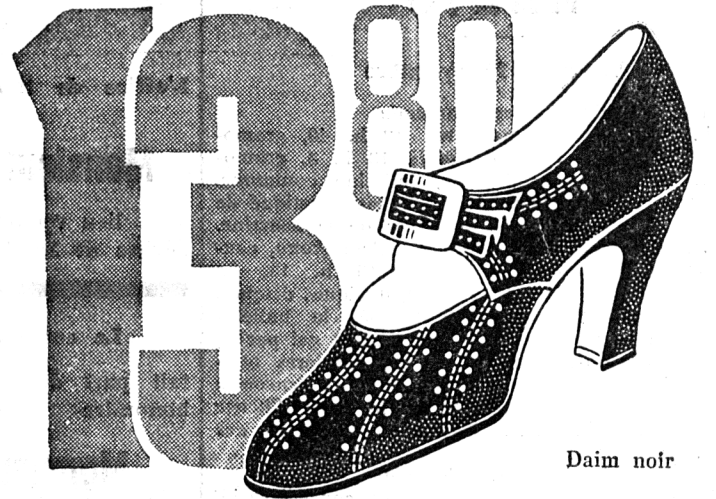
**CORNES
de chèvres**

par petites et grandes
quantités.
S'adresser à
**Roger Charnaux, à la
Grand'borne, près Ste
Croix, Vaud.**

**A VENDRE
joli CAFÉ**

situé sur la place du mar-
ché. Chiffre d'affaires
prouvé. 15510

Pour renseignements,
s'adresser à case pos-
tale 26, Fribourg.



Daim noir

BALLY N'EST PAS CHER!

CHAUSSURES MODERNES
Bally **FRIBOURG**
ARGLA S.A.
26 rue de Romont

Huile de foie de MORUE
Aromatisée, sucrée, survitaminée

Spécialité de la pharmacie Esseiva
rue de Romont, 6

Son goût est bien amélioré; convient spécialement aux enfants.

Prix 1/2 l. 1.75

Litre 2.75

VARICES

Baume St-Jacques
de C. Trautmann, pharmacien, Bâle.
Prix: 1 fr. 75 Contre les plaies, ulcé-
rations, brûlures, jambes ouvertes, hé-
morrhoides, affections de la peau,
engelures, piqûres, dartres, eczémas,
coups de soleil. Dans toutes pharm.



TOUS LES SAMEDIS

cours privés par petits groupes

allemand et italien (différents degrés). Cercle alle-
mand de jeunes filles (conversation, lecture et jeux).
Français pour Suisses allemands. 1612
S'inscrire: Pension Brulhart, Place de la
Gare, Fribourg.

ON DEMANDE un bon

Domestique

sachant soigner chevaux
et bétail et sachant aussi
conduire automobile.

S'adresser à **Benoît
Lévy, Avenches,
15516 tél. 3212.**

JEUNE HOMME

cherche place, comme va-
cher pour 10-12 vaches,
évent. comme charretier
pour 2-4 chevaux. Offres
écrites sous chiffres
P 41454 F, à Publici-
tas, Fribourg.

ON DEMANDE

bon vacher, charre-
tier et servante de
campagne pour Noël.
S'adresser sous chiffres
P 41450 F, à Publici-
tas, Fribourg.

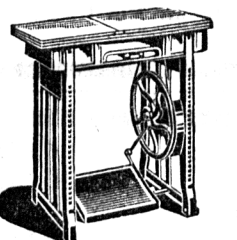
**VERRE
à VITRE**

coupé sur mesure
Verres spéciaux
Miroirs
Glaces - Mastic
aux meilleurs prix du
jour

Hoirs

ZOSSO-SAUTEREL

Tél. 4.64
Rue des Epouses, 139



Les machines à coudre
les plus appréciées et ven-
dus aux meilleures con-
ditions sont les:

**GRITZNER
HELVETIA
VESTA**

dep. Fr. 120.-

Représentants demandés
dans tout le canton.

**BREGGER
Zwimpfer & Cie
FRIBOURG**

Salon de coiffure

A remettre, au centre de **BULLE**, un excellent
salon de coiffure pour dames et messieurs, avec
ou sans reprise de marchandises. Affaire en plein
rapport. P 80 B

S'adresser à **J. BOSSON, agence immobilière,
Grand'rue, 39, BULLE.**

Lorsque vous lisez ce nom, sachez qu'il
s'agit du véritable « **SERVIERBOY** », celui
de « la roue qui pense ».



déjà à partir de

Fr. 24.-

Seul dépositaire: **E. WASSMER S. A.**

rue de Lausanne, 80, Fribourg.

Bonbons
au
Genièvre
très forts,
tréchauffants

Dr. A. Waser S.A
Berne.

Almanach Hachette

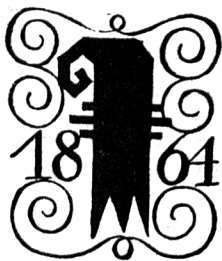
Broché Fr. 1.50
Relié Fr. 1.90
Edition complète Fr. 2.50

AUX LIBRAIRIES ST-PAUL, FRIBOURG

PRÊTS

prompts et discrets, également sans garantie,
par **KLEINKREDIT S. A.**, Marktgasse, 51,
II, Berne. Téléphone 28.248. 3135

FONDÉE EN



**L'assurance
au prix coûtant**

vous est offerte par la « **Baloise** ». La Compagnie
en 1934, comme depuis de nombreuses années, a
également pu attribuer à ses assurés avec parti-
cipation aux bénéfices, la totalité du bénéfice net
obtenu par leurs assurances, soit une somme de

16,125 millions de francs

Agent général pour le canton de Fribourg:
M. DOUSSE, 10, place de la Gare, Fribourg.

Bénéfices versés jusqu'ici à nos assurés: **131 millions
de francs suisses.**

LA BALOISE

Compagnie d'assurances sur la vie